

Georges Daudet : éléments pour une biographie

Sources, notes et documents

André Daudet
07/09/2017

Table des matières

Une histoire à compléter	3
A) Bibliographie	4
1) Pascal Ory, Les Collaborateurs 1940-1945, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Points. Histoire » (no 43), 1980 (1re éd. 1977), VI-331 p. (.....	4
2) Pierre-Marie Dioudonnat, L'argent nazi à la conquête de la presse française, 1940-1944, Paris, Editions Jean Picollec, 1981, 309 p. (.....	4
3) Luc van Dongen, Un purgatoire très discret. La transition « helvétique » d'anciens nazis, fascistes et collaborateurs après 1945. Paris, Perrin, 2008, 649 p. (.....	4
4) Luc van Dongen, Le refuge des vaincus, Annales valaisannes, 2005, p. 153	5
5) Georges Oltramare, Les souvenirs nous vengent, Paris, Déterna, 2000, 197 p. (913044-31-X), p. 139, 147, 149.....	5
6) Barbara Lambauer (préf. Jean-Pierre Azéma), Otto Abetz et les Français ou L'envers de la Collaboration, Paris, Fayard, coll. « Pour une histoire du xxe siècle », 2001, 895 p. (ISBN 2-213-61023-1), p. 144-145.....	6
7) Jean Quéval, Première page, cinquième colonne, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1945, 358 p. (ASIN: B00178JIMU), p. 62.	7
8) Jean-François Sirinelli, Génération intellectuelle : Khâgneux et Normaliens dans l'entre-deux-guerres, Paris, Fayard, 1988, 722 p. (ISBN 978-2130446859)	7
9) Denis Peschanski (sous la direction de), Vichy 1940-1944. Quaderni e documenti inediti di Angelo Tasca/Archives de guerre d'Angelo Tasca, Annali [compte rendu] Paris-Milan, CNRS-Feltrinelli Editore, 1986, 750 p. (ISBN 978-2222038436), p. 444	9
10) Georges Hilaire (sous le pseudonyme de Julien Clermont) l'Homme qu'il fallait tuer, Pierre Laval, éditions Ch. De Jonquières 1949, p 313	9
B) Documents signés (ou co-signés) G. Daudet ou publiés sous un pseudonyme.....	10
1) Affiche électorale second tour municipales du quartier du Mail, 16 février 1936	10
2) Affiche électorale législatives du 26 avril 1936.....	11
3) N°1 nouvelle série de « Forces Françaises » du 22 avril 1939	12
4) Editorial de « La France Socialiste » du 28 janvier 1944	16
5) « Note » non datée adressée par G. Daudet courant 1945 aux magistrats de la Cour de justice de la Seine	17
6) Déclaration (non datée) à la Police Cantonale du Valais (entre le 20 et le 30 septembre 1947)	20
7) Procès-verbal d'audition par le Ministère Public Fédéral suisse (30 septembre 1947).....	22
8. Explications sur l'affaire Bernheim.....	25
C) Décisions de justice	26
1) Tentative d'extorsion de fonds de 1938	26
a. Jugement du 16 décembre 1941	26
b. Arrêt de la Cour d'appel du 11 mars 1943	29
c. Déchéance du pourvoi en cassation du 19 octobre 1944.....	31

2) Condamnation par la Cour de justice de Lyon	32
3) Condamnation par la Cour de justice de la Seine	33
a. Jugement du 14 novembre 1947	33
b. Exposé des faits	36
D) Rapports de police	39
1. Police française.....	39
a. Confédération Nationale des Comités de Salut Public et Forces Françaises (1939)	39
b. Audition Eugen Feihl, septembre 1946	47
c. Le Cercle Européen, rapport du commissaire Mathieu	47
2. Police suisse : suivi du réfugié G. Daudet	49
E) Autres sources	52
1. Élection municipale du 16 février 1936.....	52
2. Élection législative du 27 avril 1936	52
a. Lettre d'Armand Lanote à Paul Reynaud du 14 avril 1936.....	52
b. Résultats du premier tour : Le Petit Journal 27 avril 1936.....	52
3. L'Humanité du 27 avril 1939.....	53
4. Les Nouveaux Temps du 8 mars 1944	53
5. Facture « cartes de deuil Maréchal Pétain »	54
6. Attestation Pierre CAMUS	55
7. Attestation Georges LECLERC	56
8. Gestion d'hôtels à Marseille	57
9. Correspondances Jean Jardin	58
10. Correspondances Georges Hilaire	59

Une histoire à compléter

- Que fait G. Daudet entre 1927 et 1933 (entre Le Faisceau, disparu en 1927, et le Parti Social National, créé en 1933) ?
Puis entre 1935 (fin du PSN) et sa première apparition publique connue, en février 1936 (candidature surprise au second tour contre Armand Lanote à la municipale partielle ci-dessous) ?
- Quel lien avec Georges Ortoli, candidat à l'élection municipale partielle du quartier du Mail à Paris (2^{ème}), qui retire sa candidature au lendemain du premier tour (6 février 1936) au profit de G. Daudet pour le second tour ?
- Quel courant politique, parti, ligue... derrière la candidature de G. Daudet (DAVDET sur les affiches, suite à une « erreur de l'imprimeur » d'après les récits familiaux) aux législatives du 26 avril 1936 ?
- Que fut la participation de G. Daudet à la campagne électorale de Paul Poncet battu par Jacques Duclos à Montreuil le 3 mai 1936, campagne qui serait à l'origine de sa relation avec Pierre Laval ?
- Qu'est-ce que « La Voix de l'Est Parisien » ? Archives ?
- L'appartenance de G. Daudet à la Ligue Internationale Anticomuniste de François de Boisjolin est-elle crédible ? L'hypothèse EIA de Th. Aubert ne semble pas retenue par Michel Caillat.
- Comment expliquer qu'entre 1936 et 1937 G. Daudet passe du statut de salarié dans des entreprises de travaux publics, vivant en hôtel, payant difficilement ses factures, au statut de « secrétaire général de la Fédération Nationale des Mutilés, Victimes de la Guerre et Anciens Combattants (14 Bd. Montmartre) », puis « d'exploitant d'un commerce pour la vente de billets de la Loterie Nationale, 24 rue Francoeur, d'août 37 à avril 38 » (que J.-P. Lelièvre appelle « Office Fédéral de vente de participations à la Loterie Nationale ») avant de créer la Confédération Nationale des Comités de Salut Public et de publier Forces Françaises (rapport d'enquête Préfecture de Police, 5^{ème} section, Renseignements généraux, 21 septembre 1938, sur demande du 2^{ème} Bureau) ?
- D'où vient l'argent ?
 - Des bénéficiaires du commerce de la Loterie ?
 - D'un « racket » comme celui apparemment tenté en septembre 1938 contre un certain Godeau et sanctionné par le jugement du 16 décembre 1941, aggravé en appel le 11 mars 1943 ?
 - Du patrimoine familial ? D'après Pierre Vernay, « il était assez fortuné »... « il m'avait dit posséder des biens, en province, qu'il avait réalisés »... il aurait « reçu de l'argent de sa famille, notamment de sa mère et de sa sœur » ? D'un héritage (son père est décédé le 2 juin 1935) ?
 - De l'ambassade d'Allemagne d'après Jean-Paul Lelièvre (co-fondateur de la Confédération avec P. Vernay et G. Daudet) ?
- Quel crédit accorder aux « certificats de bonne conduite » de P. Camus (communiste) et de Georges Leclerc (associé d'Edgar Bernheim) ?
- Quelle est la nature de la relation entre G. Daudet et Georges Ventillard, résistant, qui prend le contrôle d'une partie du trust Hibbelen après la Libération ?

A) Bibliographie

1) Pascal Ory, *Les Collaborateurs 1940-1945*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Points. Histoire » (no 43), 1980 (1^{re} éd. 1977), VI-331 p. (ISBN 2-02-005427-2) p.142

Chapitre 7. Les enfants du paradis. Une gauche socialiste et nationale.
Pages 142 à 145, René Château, au carrefour de « l'Atelier »

Entré à l'automne 1940 à *l'Œuvre*, il (René Château) acceptera un an plus tard de donner son nom à la direction politique du nouveau quotidien « inspiré » de la classe ouvrière, *La France socialiste*. Georges Daudet en a amélioré la composition, les relations publiques et la rédaction (...)

2) Pierre-Marie Dioudonnat, *L'argent nazi à la conquête de la presse française, 1940-1944*, Paris, Editions Jean Picollec, 1981, 309 p. (ISBN 2-86477-029-6), p. 156

Chapitre 8. Avantage à la rue de Lille

p. 156

La direction administrative de *La France socialiste* réunit le comptable Léon James, administrateur, René Saive, secrétaire général, et Georges Daudet, Directeur général, que nous avons déjà rencontrés à *La France au travail*. Comme il l'était de *La France au travail*, Daudet est propriétaire de *La France socialiste*. Prête-nom de l'ambassade, il apporte ce quotidien à la Société populaire d'éditions et d'impressions formée le 10 juin 1942 pour l'exploiter : cette société à responsabilité limitée au capital de 1 million de francs divisé en 2000 parts de 500 francs groupe trois associés, Georges Daudet, qui reçoit 600 parts en rémunération de son apport (le journal) estimé à 300 000 francs ainsi que la gérance, René Lelief et Louis Thomas, déjà cités à propos de de la Société parisienne d'édition, qui apportent chacun 350 000 francs et se voient donc attribuer l'un et l'autre 700 parts. A quelques temps de là, les parts de Lelief sont reprises par la Société parisienne d'édition elle-même.

La Société populaire d'éditions et d'impressions est partie intégrante du trust Hibbelen et sa création, comme celle du trust lui-même, répond manifestement au besoin de rationaliser les bases de la pénétration allemande dans la presse en adoptant un système qui résiste à l'épreuve du droit, c'est-à-dire fondé sur les règles simples de l'appropriation capitaliste.

p. 163

Robert Rodier apparaît en janvier 1943 comme administrateur-gérant de *La Terre française* et gérant de la Société de publications économiques, charges auxquelles il joint celles de gérant de l'Agence française de documentation internationale (avec R. Pecquery, avril 1944) et de la Société populaire d'éditions et d'impressions (avec G. Daudet, juin 1944).

p. 200-201

En novembre 1942, mois décisif à tous égards, *l'Effort*, dont Spinasse, considéré comme élément douteux, s'est définitivement séparé, change de mains et se transforme en filiale lyonnaise de la Société populaire d'éditions et d'impressions qui édite à Paris *La France socialiste*.

3) Luc van Dongen, *Un purgatoire très discret. La transition « helvétique » d'anciens nazis, fascistes et collaborateurs après 1945*. Paris, Perrin, 2008, 649 p. (ISBN 978-2-262-02650-9), p. 72

Première partie : Pour eux, la Suisse. *Vichy sur Léman ?*

Quelques autres jouissaient d'une certaine notoriété lors de leur arrivée en Suisse : tel le journaliste et éditeur du *Nouvelliste* Pierre Arminjon, le propagandiste à *Radio-Journal de Paris* – et milicien- Jean Azéma, le gérant franco-suisse de *Je suis partout* Georges

Bozonnat, le rédacteur en chef lavalien de *La France au travail* puis de *La France socialiste* Georges Daudet ou encore l'écrivain, directeur littéraire et journaliste – notamment à *Je suis partout* – Louis Thomas, lequel ne tiendra toutefois que deux mois en Suisse avant d'être refoulé.

4) Luc van Dongen, *Le refuge des vaincus*, Annales valaisannes, 2005, p. 153

Les grands principes, au demeurant fort élastiques, sont cependant loin de rendre compte du véritable processus qui a rendu possible le refuge brun. Pour saisir la réalité, il est nécessaire de se plonger dans les situations concrètes. Ainsi, le collaborationniste pur sucre Georges Daudet (1902), qui avait été chargé par Laval d'administrer le journal *La France au travail* en novembre 1940 et qui avait ensuite dirigé *La France socialiste* jusqu'en août 1944, était par exemple parvenu à s'installer en Suisse grâce à un faisceau pluriel et particulier de facteurs. Au début, non seulement le MP refusa de le considérer comme réfugié politique, ce qui était conforme aux principes, mais il ne voulut pas non plus le prendre sous son contrôle, sous prétexte qu'il avait été un partisan inconditionnel de Laval. Singulier argument ! Celui-ci reposait certes sur l'image très en vogue à l'époque d'un bon et d'un mauvais Vichy, mais aucun texte ne mentionnait une telle nuance. Puis, on décida quand même de le tolérer. La nouvelle de sa condamnation à mort, l'attitude favorable du Valais, l'intérêt du MP pour sa personne, sa promesse de quitter la Suisse dès que possible et l'intervention d'un influent notable valaisan furent sans doute à l'origine de la décision. Toujours est-il qu'il se fixa en Valais, où il entra rapidement au service de la maison Charles Duc, importateur en gros de denrées coloniales. En septembre 1954, un inspecteur suisse notait que Daudet, *ainsi d'ailleurs que tous les réfugiés français qui se trouvent encore en Valais, n'[a] jusqu'à maintenant jamais fait d'efforts trop considérables pour chercher à quitter la Suisse. En outre, (il) a maintenant quatre enfants. Les deux cadets sont nés à Sion, où la famille est, à présent, très bien installée. Depuis sept ans, l'intéressé voyage pour la même maison, où il est excellemment noté. Il gagne sa vie largement, après avoir dû travailler d'arrache-pied pour se faire une clientèle. Pourquoi donc chercherait-il à retourner en France ? Ce n'est peut-être pas conforme aux prescriptions qui lui furent imposées à l'époque [...], mais c'est par contre humain.* L'ancien propagandiste décédera quatre ans plus tard, alors qu'il était établi régulièrement, et sera enterré à Sion le 17 novembre 1958.

5) Georges Oltramare, *Les souvenirs nous vengent*, Paris, Déterna, 2000, 197 p. (913044-31-X), p. 139, 147, 149

p. 139, *Un quotidien improvisé*

L'Ambassade rêvait de lancer un quotidien destiné aux syndicats et à la classe laborieuse. Elle chargea l'avocat Picard du soin de recruter dans le clan des Moscoutaires. Picard, d'un cynisme rance et lugubre, qui voyait partout chantage, pédérastie et pourriture, rabattait avec des cris de triomphe le plus décevant des gibiers :

« J'ai circonvenu Juliette Goublet ! J'aurai Me Berthon ! Nous mettrons la main sur un cousin de Maurice Thorez ! »

Van den Brooke, demi-fou, renégat du marxisme et plus agité qu'agitateur, avait trouvé le titre : *La France au Travail*. Accompagné de l'analphabète Houssard, il présenta une maquette ahurissante. Il fut congédié, mais le temps pressait. Comment créer un journal en une semaine ? On avait fixé au 30 juin la date du premier numéro. Quatre jours passèrent en discussions oiseuses et, le 28 juin, Friedrich Sieburg et le Dr Feihl me proposèrent de diriger la *France au Travail*, feuille qui, à défaut de programme, possédait déjà une imprimerie. Que faire ? J'avais quarante-huit heures devant moi. Je rencontre sur les boulevards Daniel Perret, je l'engage comme secrétaire de rédaction. Je m'installe, rue Montmartre, dans les locaux de *l'Humanité* où viennent me solliciter, leur copie à la main, des génies méconnus, des intellectuels en chômage, des échetiers, des polygraphes. J'ai l'embarras du choix. Je retiens le gros Martin-Dubois, dont la verve anima des brûlots anarchistes et *Le Courrier Royal* ; de Bellaing, dit Jacques Dyssord, gentilhomme béarnais et poète de talent, qui retrouvait au bordel la muse de Villon ; Saint-Serge, descendant de Mme de Maintenon (par Louis XIV ?) ; l'actif et courageux Henri Coston, émule de Drumont et d'Urbain Gohier, et Sylvain Bonmariage, devenu « nègre » à force de vivre à l'ombre de Willy.

P. 147, *A l'hôtel Terminus avec Pierre Laval*

(...)

Il (Laval) mange en ouvrant la bouche ; je remarque sa denture extraordinaire. Pareil à la sœur de Mithridate, Laval a une double rangée de dents à chaque mâchoire. Chaque dent a une rallonge.

J'ai su par la suite que, de ses crocs redoutables, il voulait s'emparer de *La France au Travail*, la baptiser *France Socialiste* et y placer ses créatures.

En déjeunant, Laval insinua que les journalistes avaient besoin d'un puissant appui. Etait-ce une offre déguisée ? Je feignis de ne pas comprendre et Laval a dû penser, à ce moment-là, que je ne servais pas sa politique. Il fallait donc m'éliminer.

P. 149-150, *Entretien à la Villa Saïd*

Depuis que Rudolf Rahn, après la malheureuse expérience de Jean Fontenoy, m'avait rendu *La France au Travail*, un certain Delhomme, dit Georges Daudet, intriguait contre moi. Je n'aimais pas sa face lunaire et sa voix fluette. Il avait pris le titre d'Administrateur général et s'immisçait dans la rédaction. Quand je protestais, il me laissait entendre qu'il agissait au nom de Laval.

Etait-ce vrai ? Je voulus en avoir le cœur net. Henri Herson me ménage un rendez-vous et au printemps 1941, le Président destitué me reçoit à la Villa Saïd dans son bureau-salon assez médiocrement meublé.

-Daudet, lui dis-je, se vante d'être votre agent. Si c'est exact, il est maladroit. Si c'est faux, il est dangereux.

Laval tire sur sa cigarette et me jette un regard haineux de Gitan :

-Vous m'étonnez. Ce Daudet a milité en faveur de la Collaboration bien avant la guerre. Achenbach, de l'Ambassade, le connaît. Il jouit de la confiance des Allemands.

En d'autres termes : « Ne touchez pas à ma clientèle d'hommes corrompus et dévoués ».

(...)

6) Barbara Lambauer (préf. Jean-Pierre Azéma), *Otto Abetz et les Français ou L'envers de la Collaboration*, Paris, Fayard, coll. « Pour une histoire du xxe siècle », 2001, 895 p. (ISBN 2-213-61023-1), p. 144-145

Deuxième partie, La collaboration de 1940 – Abetz et Laval, Chapitre premier, Installation à Paris : l'été 1940 – Saison de règlements de comptes

Ce n'est évidemment pas la seule initiative d'Abetz en direction du milieu ouvrier : parallèlement aux négociations avec les communistes, il crée un quotidien, *La France au travail*, destiné dès ses débuts à concurrencer le journal communiste. Paraissant à partir du 30 juin 1940, ce quotidien est entièrement financé par la rue de Lille, qui a soigneusement introduit dans la rédaction un certain Ihlefeld, collaborateur de ses services. De plus, Abetz se sert des avocats Picard et Juliette Goufflet, dont « l'obscurité ou le discrédit » sont à l'image des journalistes recrutés pour ce nouveau quotidien. Son directeur Jean Drault, marqué par son antisémitisme, fait partie des « purs et durs » parmi les activistes collaborationnistes. Son rédacteur en chef, le Suisse Georges Oltramare, *alias* Charles Dieudonné, est un proche collaborateur de l'ambassade de laquelle il reçoit d'ailleurs son salaire ; il s'active en outre à Radio-Paris, où il anime une émission intitulée « Un neutre vous parle ». Les réunions de l'équipe de *La France au travail* ont lieu tous les matins rue de Lille, Abetz distribuant personnellement les directives générales, et parfois même des instructions précises pour les articles à rédiger. La ressemblance du journal avec *L'Humanité* clandestine est frappante. Selon Denis Peschanski, on y observe « la même dénonciation de l'impérialisme britannique et des fauteurs de guerre ; la même exaltation des nécessaires bons rapports avec l'Union soviétique ; la même attaque contre les ploutocrates capitalistes de Vichy ; surtout, la même exigence, sans arrêt répétée, de la libération des militants communistes emprisonnés durant la " drôle de guerre " pour avoir défendu la paix ». Seule nuance, tout de même sensible : le fervent antisémitisme de *La France au travail*. Les premières semaines, le journal est un succès : son tirage atteint 92 000 exemplaires, et en août il s'élève à 180 000. Mais une dénonciation vigoureuse de la part du PCF au début de septembre, accompagnée par la multiplication des organes de

presse en zone occupée et des remous au sein même de la rédaction mettent fin à cette réussite ; les ventes s'effondrent alors.

7) Jean Quéval, Première page, cinquième colonne, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1945, 358 p. (ASIN: B00178JIMU), p. 62.

Deuxième chapitre - Les durs et les mous

La *France au Travail* parut sur deux pages du 30 juin au 4 août, tantôt sur deux et tantôt sur quatre pendant quelques jours, enfin, régulièrement sur quatre à partir du 8 août 1940.

Les manchettes publiées entre le 4 et le 8 août précisaient comme suit la composition de l'état-major : directeur : Jean Drault ; rédacteur en chef : Charles Dieudonné ; secrétaire de rédaction : Henry Coston. Etat-major modifié en octobre 1940 par la disparition de Jean Drault, l'ascension de Charles Dieudonné au poste de directeur et la nomination d'un nouveau rédacteur en chef, Jean Fontenoy, qui ne demeura en place que quelques semaines. Ajoutons que, quelques mois plus tard, un certain Daudé (*sic*) doublera Dieudonné au poste de directeur.

Sixième chapitre – Le mythe et l'escroquerie

(...) De l'équipe rassemblée à La France socialiste par le directeur général Georges Daudet, quatre noms doivent être détachés : Pierre Hamp, Claude Jamet, Hubert Lagardelle et René Château. Eux seuls donnent en effet un peu de ton et de vie à ce journal d'écoliers.

(...) C'est assez pour rendre à leur néant les autres éditorialistes recrutés par Georges Daudet.

8) Jean-François Sirinelli, Génération intellectuelle : Khâgneux et Normaliens dans l'entre-deux-guerres, Paris, Fayard, 1988, 722 p. (ISBN 978-2130446859)

Annexe V

« Note à l'attention de M. Le Conseiller d'Ambassade Schwendemann » envoyée à ce dernier par René Château le 5 juillet 1943.

« Monsieur le Conseiller,

J'ai l'honneur, pour confirmer l'entrevue que vous avez eue le 2 juillet avec mes amis et moi-même, de vous exposer les faits et les réflexions suivantes :

Le 30 juin, M. Georges Daudet, Directeur Général de *La France socialiste*, m'a informé *qu'il aurait reçu mandat des autorités occupantes de me retirer la Direction Politique de ce journal, parce que la politique que je faisais déplairait à ces autorités.*

M. Georges Daudet m'avait d'ailleurs plusieurs fois averti, pendant ces dernières semaines, que ces autorités jugeaient avec défaveur mon obstination à défendre certaines idées de politique intérieure et extérieure. Il m'avait fait prévoir que, si je continuais, je courrais le risque d'être l'objet de mesures dont il serait l'exécutant.

J'ai l'honneur de vous demander avec la plus grande insistance si les dires de M. Georges Daudet correspondent à la réalité.

Et voici pourquoi.

Mes amis et moi-même sommes depuis de longues années des militants convaincus du rapprochement franco-allemand et de l'idée européenne. Nous avons, pour ces idées, combattu au moment de l'adversité allemande, sous la République de Weimar. Nous avons continué cette lutte après l'avènement du National-Socialisme, malgré les injures et les calomnies. Nous avons continué depuis l'armistice, malgré les ressentiments que tant de nos concitoyens nourrissent contre l'Allemagne.

Nous sommes disposés à continuer encore, à continuer toujours. Car rien ne nous inspire que la volonté de faire cesser entre vous et nous les guerres cruelles qui, en moins d'un siècle, ont trois fois décimé nos jeunesse, et que de construire enfin une Europe, équitable et libre, où les jeunes générations puissent vivre.

Nous avons, pour faire comprendre autour de nous ces idées, la force morale qui s'attache à des militants que le public sait depuis longtemps convaincus, dont il sait qu'ils n'agissent pas aux ordres, ni moyennant subsides, ni parce que vous êtes là. Et nous sommes, par suite, pacifistes d'avant-guerre, syndicalistes, socialistes, dans une période où convaincre est si difficile, les hommes qui pouvons être et qui sommes les plus écoutés.

Je tiens d'ailleurs à dire que, quoi qu'il advienne, nous ne changerons pas. Nous serions, au cas où le sort des armes vous serait défavorable, les hommes qui, à la paix, élèveraient la voix pour demander qu'on respectât l'Allemagne, pour que de nouveaux ressentiments et de nouvelles haines ne fussent pas cause de guerre à nouveau.

Mais encore faut-il, pour que nous continuions à défendre l'idée de l'Europe, présentement (c'est-à-dire à une époque où l'Europe a de grandes chances d'être faite après votre victoire), que nous ayons la certitude que l'Europe serait, après votre victoire, telle que nous l'avons toujours espérée et fait espérer. Or nous n'avons jamais espéré, ni jamais conçu comme possible une autre Europe que celle où les différentes nations seraient libres de leurs régimes, de leurs gouvernements et de leurs opinions politiques. Certes, nous concevons bien qu'il y faudra une unité économique et, par suite, un certain nombre d'ajustements et de disciplines matérielles. Mais nous prévoyons trop que si, dans cette Europe, devait sévir un impérialisme politique tel que ceux qui ont échoué dans le passé, des ressentiments et des révoltes ne manqueraient pas de renaître. Et la guerre reviendrait.

C'est pourquoi nous avons toujours proposé à nos concitoyens l'idée d'une Europe économiquement une, mais laissant à chaque nation sa liberté politique, à la seule condition de n'en pas user pour troubler l'ordre général. Nous avons d'ailleurs la certitude que c'est là l'Europe que, dans leur immense majorité, les Français sont prêts à accepter.

Nous avons d'ailleurs imaginé qu'il ne serait pas impossible que l'accord se fit à ce sujet entre la France et l'Allemagne. L'entrevue de Montoire, le discours du Dr Goebbels en date du 14 mars 1943 et le récent discours du Président Laval nous avaient fait espérer que l'Europe nouvelle ne se ferait pas aux dépens de l'individualité ni de l'indépendance françaises et qu'y trouvant enfin la paix, la France y conserverait la liberté d'être comme elle est et comme elle se voudra.

Et c'est pourquoi la mesure qui, aux dires de M. Georges Daudet, a été prise contre moi par ordre des autorités occupantes a provoqué beaucoup d'émotion parmi mes amis. Il ne s'agit pas, bien sûr, de ma personne, qui est de mince importance, bien que mes amis me fassent l'honneur d'y être attachés. Il s'agit, très exactement, de savoir si nous n'avions pas tort d'avoir tant de confiance et d'espoir, si nous ne trompions pas nos camarades et nos concitoyens quand nous nous efforcions de leur faire partager ces sentiments.

En effet, s'il est vrai que c'est par votre ordre que je suis chassé de la Direction Politique de *La France socialiste*, s'il est vrai que cette mesure est prise par ordre des autorités occupantes qui ne peuvent plus tolérer qu'en France des citoyens, ne parlant pourtant que de leur pays, continuent à défendre l'idée d'une république meilleure et plus forte, le principe d'un syndicalisme indépendant et constructif, l'espoir d'un socialisme vigoureusement révolutionnaire et authentiquement français et le désir qu'ils ont d'une France politiquement indépendante dans une Europe unie, enfin si M. Georges Daudet, qui prétend agir sur le mandat des autorités occupantes, dit bien vrai, bien des choses sont remises en question.

Vous trouverez ci-inclus le double d'une motion par laquelle un certain nombre de mes amis syndicalistes, socialistes et républicains expriment leur émotion.

Quant à moi, je ne puis pas ne pas vous exprimer ma stupéfaction. Je dois d'ailleurs ajouter que les conditions dans lesquelles M. Georges Daudet a rempli son prétendu "mandat" ont ajouté à cette stupéfaction. En effet, après m'avoir annoncé la mesure prise contre moi, il m'a informé qu'on souhaitait pourtant que je continuasse à écrire dans *La France socialiste*, pour que le journal ne changeât pas trop visiblement ni trop soudainement de caractère. Et voici dans quelles conditions. J'écrirais dans ce journal, par mois, onze articles signés, à 1000 F l'un, et 25 éditoriaux, au tarif de 250 F l'un. Financièrement, ce serait une affaire, car je recevrais plus que je ne le faisais ! Mais les conditions politiques seraient de tout autre nature. J'écrirais à l'article, ce qui laisserait à M. Georges Daudet, mandaté ou non, la liberté de se débarrasser définitivement de ma collaboration, quand j'aurais assez servi à camoufler le "tournant". Par ailleurs, M. Georges Daudet a refusé de m'indiquer quels sont les nouveaux collaborateurs politiques auprès desquels j'aurais à signer. Enfin, sur une question nette, il a répondu que je n'aurais plus la

liberté de choisir le sujet et la doctrine des articles et des éditoriaux qu'il me proposait de continuer à rédiger.

Je m'excuse de ces détails sordides. Mais on comprendra qu'en ce qui me concerne ils n'aient pas peu contribué à me donner l'impression que de toutes façons on entend m'empêcher d'exprimer désormais, avec liberté, les idées que depuis 1940 j'avais pu exprimer.

S'il est vrai, comme M. Georges Daudet le prétend, que c'est par mandat des autorités occupantes, je n'ai, bien entendu, qu'à m'incliner et qu'à rentrer dans le silence, certes inchangé, mais renonçant à éveiller chez les autres un espoir que je ne pourrais plus moi-même partager.

Voilà pourquoi je me permets de vous demander si les dires de M. Georges Daudet correspondent à la réalité.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Paris, le 5 juillet 1943

René Château

P.S. – Je comptais vous remettre cette note ce soir même. Puisque notre rendez-vous est remis jusqu'à demain, 17 heures, je me décide à vous l'envoyer. »

9) Denis Peschanski (sous la direction de), Vichy 1940-1944. Quaderni e documenti inediti di Angelo Tasca/Archives de guerre d'Angelo Tasca, Annali [compte rendu] Paris-Milan, CNRS-Feltrinelli Editore, 1986, 750 p. (ISBN 978-2222038436), p. 444

(19.1.43) Vu Arnol, qui m'a donné des nouvelles de l'Effort. Paul Rives a vendu ses actions à Daudet, qui a récupéré aussi celles de Viévard. Spinasse a fini par les céder lui aussi, mais avec la clause que la somme fût versée à l'ancien Populaire. Le Conseil d'administration qui a exécuté l'opération contre Spinasse n'existe déjà plus ; c'est Daudet qui a tout concentré en ses mains. Le rôle de Rives est de plus en plus effacé ; ses articles sont censurés par la véritable direction. Il n'a plus au journal aucun pouvoir. Rives s'en venge en disant et en écrivant (une carte interzone a été saisie par la censure) que l'Effort est devenu un journal "gaulliste" ! Il est très probable que Rives devra quitter le journal ; tout au moins il en manifeste l'intention à tous ceux qui veulent l'entendre et même à ceux qui s'en passeraient volontiers. Ce serait le dénouement que j'avais prévu dès le début comme inévitable.

10) Georges Hilaire (sous le pseudonyme de Julien Clermont) l'Homme qu'il fallait tuer, Pierre Laval, éditions Ch. De Jonquières 1949, p 313

(...)

-Les juges auraient bien voulu susciter contre Laval une cinquantaine de témoins à charge, dit le journaliste. Mais ils n'ont trouvé qu'un général, un ambassadeur, une dactylo... alors ils ont voulu fabriquer de faux témoins. Ils ont fait pressentir mon camarade Georges Daudet, ancien directeur de *La France Socialiste*, ce journal de zone occupée que le Président avait réussi à soustraire au contrôle allemand. Un ami est venu trouver Daudet et lui dit « Veux-tu charger Laval ? On te tiendra compte de ton engagement à la Légion étrangère. On te blanchira ». Daudet est un homme. Il a refusé.

-Il a été condamné à mort, dis-je.

B) Documents signés (ou co-signés) G. Daudet ou publiés sous un pseudonyme

1) Affiche électorale second tour municipales du quartier du Mail, 16 février 1936
AN 74AP/8, archives Paul Reynaud

POURQUOI JE SUIS OFFICIELLEMENT CANDIDAT

Je m'étais, avant le premier tour, imposé le devoir de démasquer ARMAND LANOTE que malheureusement je connais depuis longtemps. J'ai exposé des faits. J'ai prouvé. 697 électeurs ont fermé les yeux et se sont bouché les oreilles. Je ne puis les en féliciter.

Le résultat en est que les candidats honnêtes sont dégoûtés de la veulerie des électeurs et estiment n'avoir plus rien à faire dans une bataille où les indépendants douteux et tarés sont préférés aux honnêtes gens.

Je ne puis croire quant à moi à une indifférence qui a l'apparence d'une complicité. Cette élection qu'on le veuille ou non reste placée sous le signe de la majorité et de la lutte anti communiste.

A. LANOTE sera battu dimanche 16 février parce qu'on ne saurait faire confiance à un collaborateur des pilleurs de l'épargne.

M. DELON sera battu dimanche parce qu'il représente le parti de ceux qui sont contre les commerçants par leur doctrine collectiviste, contre les travailleurs par la prolétarianisation ou autrement.

751 électeurs m'ont déjà adressé leurs lettres de sympathique encouragement.

Il leur suffira de faire bloc sur mon nom pour assurer la défaite de l'arriviste et du communiste.

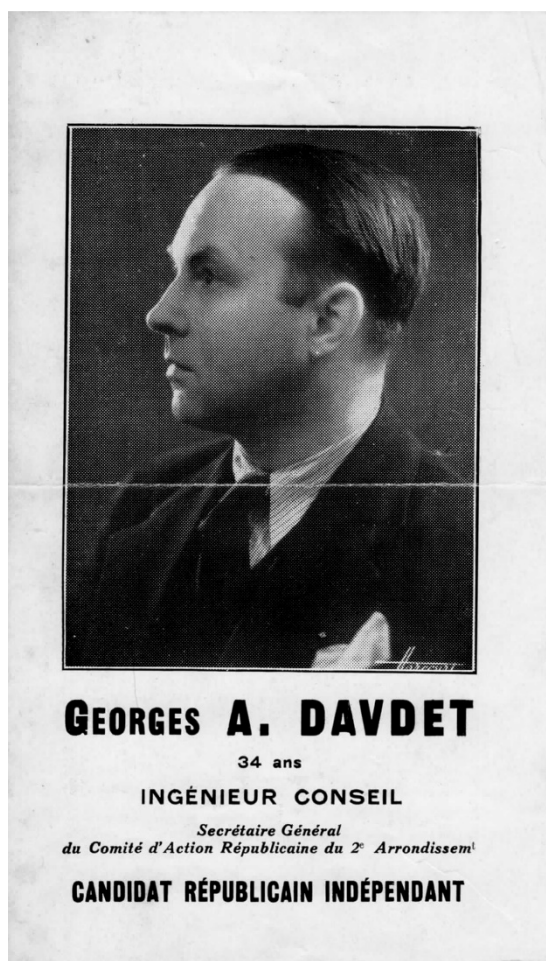
Vive le quartier du Mail.

*GEORGES A. DAVDET
candidat républicain indépendant.*

2) Affiche électorale législatives du 26 avril 1936

Archives privées

La déformation du nom DAUDET transformé en DAVDET serait due à une erreur de l'imprimeur d'après les récits familiaux.



forces françaises

LE NUMERO: 75 CENTIMES

Abonnements: Un an 32 fr. - 6 mois 17 fr.

DEUXIEME ANNEE. - Nouvelle Série. - N° 1.

ORGANE DE RENOVATION NATIONALE ET DE SALUT PUBLIC

Directeur: Georges DELHAUME

REDACTION ET ADMINISTRATION: 9, CITE DU RETIRO - PARIS (VIII) Téléphone: Anjou 60.91; 60.92; 60.93

SAMEDI 22 AVRIL 1939.

PERFIDIE SOVIETIQUE !

« La reprise directe d'une action révolutionnaire ne sera possible que si nous réussissons à exploiter les antagonismes entre les Etats capitalistes pour les précipiter dans une lutté armée. »

L'enseignement de Marx, Engels, Lénine nous apprend qu'une révolution sortira automatiquement d'une guerre générale entre ces Etats.

Le travail principal de nos partis, frères communistes, doit consister à faciliter un pareil conflit. »

(Discours de Staline du 20 Mai 1938, aux membres du Comité directeur de l'Internationale Communiste.)

Prenez un Français, qu'il soit du peuple ou de la politique, ou bien de l'élite intellectuelle, faites-lui lire le texte du pacte franco-soviétique du 2 mai 1935, vous pouvez parler, sans crainte de perdre, qu'il n'y comprendra rien.

Les cinq articles qui le composent sont rédigés dans une langue pleine de références, de renvois incessants au pacte de la S.D.N., le tout si obscur qu'il est malaisé de critiquer et de conclure.

Par surcroît, le traité est gratifié d'un protocole qui assène le coup de grâce au lecteur.

Nous n'avons pas échappé à la règle commune, mais notre devoir d'informateurs sérieux et impartiaux était de fouiller les textes et de nos recherches, tant près du négociateur lui-même, que près des milieux compétents.

Nous l'avons fait. Et pour aussi abrutissant qu'il soit, le résultat de nos recherches, de nos entretiens et de nos travaux n'en est pas moins concluant :

Le pacte franco-soviétique de 1935 n'engage pas plus la France qu'à l'égard des Soviétiques qu'il n'engage ceux-ci envers nous.

Expliquons nous.

Lorsque le Président Laval recueillit la succession de Louis Barthou, la négociation diplomatique relative au pacte était déjà fort avancée.

DEUX POIDS, DEUX MESURES ?



Après la question de Mennel, il faut s'attendre à voir poser celle de Dantzig. Elle est d'ailleurs pratiquement posée entre la Pologne et le Reich si l'on en croit certains informateurs.

Et l'on va jusqu'à dire que l'Angleterre aurait demandé à la France d'appuyer son action, pour au besoin s'appuyer par la force, au rattachement de Dantzig à l'Allemagne. Qu'on nous permette de sourire. Or M. Chamberlain était gâteux lorsqu'il donna son aval à la solution soviète, et alors il est logique avec lui.

même en refusant aujourd'hui ce qu'il acceptait hier ; ou bien il jouit de la plénitude de ses facultés et cherche une nouvelle querelle au Reich. Dantzig, territoire allemand, est peuplé d'Allemands dans la proportion de 100 pour cent. De plus il a été annexé à l'Allemagne en 1919. Que les Anglais épiloguent là-dessus à longueur de journée. Qu'ils envoient sur place s'ils le veulent 2 ou 300.000 (2) soldats, c'est leur affaire.

Mais pour nous, la cause est jugée, il n'y a pas deux poids ni deux mesures. Ce qui était vrai pour les Soviètes et Mennel l'est également pour Dantzig.

Par ailleurs, il serait parfaitement stupide et ridicule de pousser les Polonais à une intransigence totale, alors que si l'on en croit certains informateurs, une entente entre le Reich et la Pologne serait sinon imminente du moins fort probable, qui réglerait définitivement le sort de Dantzig.

Jacques BONHOMME.

Mais l'accord éventuel avec les Soviétiques faisait partie d'une vaste construction d'ensemble pour la réalisation d'un Locarno oriental, où devaient entrer avec la France et la Russie, la Pologne et l'Allemagne.

Or, Allemagne et Pologne refusèrent leur participation.

L'attitude de la première n'étonna personne puisqu'auSSI bien, le pacte qu'on lui demandait de signer était en réalité dirigé contre elle.

Quant à nos amis Polonais, leur refus procéda de leur volonté : de ne pas se commettre avec les Soviets et aussi de se garder de la peste bolchevique. Ils connaissent infiniment mieux que nous la Russie sous la tyrannie de laquelle ils ont trop longtemps vécu. A dire vrai, personne ne la connaît mieux qu'eux. Et lorsqu'il s'agit de leurs rapports avec elle, ils n'ont nul besoin qu'un pays occidental émette la prétention de leur donner des directives pour la réalisation d'une entente avec elle.

On comprend, dans ces conditions, le peu d'enthousiasme du Président Laval à poursuivre les négociations engagées par son prédécesseur, AVEC LE SEUL GOUVERNEMENT DE MOSCOU.

Les Russes ne demandant rien moins qu'une alliance pure et simple liant impérativement les deux Etats, par l'obligation automatique pour la France de leur porter secours dans l'éventualité d'une guerre dirigée contre eux.

M. Laval refusa net d'entrer dans cette voie, et c'est là l'unique raison des rancunes et des ressentiments qui se sont accumulés contre lui pour provoquer sa chute.

Quoi qu'il en soit, le contrat signé ne contient pas la moindre trace de l'antoinisme en cas d'agression, puisqu'il vient du commencement à la fin s'insérer dans le cadre du Pacte de la S.D.N.

Autrement dit, nous ne sommes personnellement engagés à rien tant que l'Assemblée de Genève ne s'est pas prononcée, cette dernière formant ainsi entre nous et les Soviets un véritable écran de protection.

Mais le pacte est ainsi vidé de son venin et de sa substance, on peut se demander à quoi il sert.

Pourquoi diable s'être donné tant de mal pour accoucher de ce monstre qui n'offre aucun avantage et présente, en revanche, toutes sortes d'inconvénients ?

La plupart des raisons invoquées en sa faveur sont les mêmes qui sont exposées par les avocats d'une éventuelle alliance franco-russe.

On nous raconte que les Russes ont une armée formidable (voir notre article sur l'armée rouge) mais, même si cela était vrai, encore faudrait-il que les pays limitrophes de la Russie consentent à introduire les horles rouges sur leur territoire.

Or, la Pologne et la Roumanie considèrent que l'U. R. S. S. est plus dangereuse comme alliée que comme ennemie. C'est un fait contre lequel personne ne peut rien.

Aussi, lorsque l'Angleterre s'efforce de fabriquer une coalition contre l'Allemagne en oubliant cette vérité élémentaire, elle conduit sa tentative à un échec certain en voulant y inclure la Russie soviétique.

Polonais et Roumains ne veulent pas plus être germanisés dans la défaite, que hacheviés dans la victoire, voilà la vérité !

Cette vérité-là, il semble bien que le gouvernement français l'ait comprise en septembre 1938, et nombreux sont ceux qui, à l'époque, entendirent le Président du Conseil déclarer qu'il ne voulait pas faire la guerre à l'Allemagne pour qu'en bénéficie la révolution mondiale bolchevique.

Mais, hélas ! il paraît que ce qui était vérité hier n'est plus qu'erreur aujourd'hui. Par une inconcevable aberration on plutôt parce que notre politique étrangère est à la remorque de celle de Londres, le gouvernement français serait parait-il décidé à la réalisation d'une alliance franco-anglo-russe !

Si c'est cela, lorsque les Soviétiques auront décidé du jour J et de l'heure H de la révolution mondiale, il leur suffira simplement d'envoyer une escadrille bombarder la Prusse orientale, ou d'expédier par le fond de la Baltique un quelconque navire allemand.

Ce jour-là, l'Internationale Communiste aura atteint son objectif qui est de faciliter « une guerre générale » pour qu'en « sorte la révolution ».

(Lire la suite en deuxième page)

EN 2^e PAGE :

LE BLUFF DE L'ARMÉE ROUGE

EN 3^e PAGE :

LA GUERRE AVEC L'ALLEMAGNE EST-ELLE FATALE ?

EN 4^e PAGE :

JOHN BULL, L'EMBUSQUE N° 1 DE LA PROCHAINE DERNIERE CEUX DE LA POLITICAILLE: HENRI DE KERILLIS

PERFIDIE SOVIETIQUE !

(Suite de la première page)

En souscrivant à l'alliance franco-anglo-russe, la France devint le soldat des Soviets, serait par la même sa complice dans son œuvre de destruction des régimes d'ordre et de liberté, puisque l'U.R.S.S. veut la guerre pour réussir sa révolution mondiale, ainsi que STALINE avait le front de l'exprimer publiquement le 20 mai 1938, dans son discours aux membres du Comité directeur de l'Internationale Communiste.

Nous citons :

« La reprise directe d'une action révolutionnaire d'envergure ne sera possible que si nous réussissons à exploiter les antagonismes entre les Etats capitalistes pour les précipiter dans une lutte armée. »

« L'enseignement de Marx, Engels, Lénine nous apprend qu'une révolution sortira automatiquement d'une guerre générale entre ces Etats. »

« Le travail principal de nos partis, frères communistes, doit consister à faciliter un pareil conflit. »

« Ceux qui ne comprennent pas cela n'ont rien assimilé des enseignements du marxisme révolutionnaire. »

« L'espère que vous savez rappeler cela aux camarades dont vous dirigez l'action. »

Un tel texte se passe de commentaires, puisqu'aussi bien STALINE avoue son désir de faciliter une guerre générale, et nous avons tout lieu d'en conclure qu'il n'hésiterait pas à se servir d'une alliance franco-anglo-russe pour essayer de la faire éclater, comme il s'est servi des affaires éthiopiennes, tchéco-slovaque et espagnole.

EXEMPLE ETHIOPIN.

Le 20 septembre 1936, l'Ethiopie était conquise, la Société des Nations se réunissait en session annuelle, et l'Assemblée délibérait pour savoir si elle convenait ou non d'accueillir la délégation éthiopienne.

Une solution s'imposait par son évidente simplicité. L'Abyssinie ne pouvait être rayée de la liste des membres sans négociations ni délibérations, mais sa délégation, ne représentant rien ni personne, il aurait dû lui être refusé de siéger.

Quoi qu'il en soit, par 39 voix contre 4 et 6 abstentions, le Roi des Rois fut autorisé à représenter l'Abyssinie devenue terre italienne !

La délégation italienne en tira une conséquence logique en se refusant à délibérer, et le lendemain Rome rappela ses délégués.

Ainsi donc, un courant idéologique imbécile et nettement antitalien emporta une décision que les délégations française et britannique n'eurent pas l'autorité nécessaire pour contrecarrer.

Qui donc provoqua cette intransigence absurde ? La délégation russe. Pourquoi ? Pour écarter l'Italie de Genève, tendre les relations des nations occidentales, ajourner les négociations entre

prises entre elles. Aucun détail n'est possible, l'accord des témoins étant unanime, Gabriel PERRI le confirme d'ailleurs dans *l'Humanité*, en écrivant que Litvinoff, délégué des Soviets, « Le grand vainqueur de la journée », « avait mérité un titre supplémentaire de gratitude des petits peuples ».

EXEMPLE TCHÉCO-SLOVAQUE.

En 1924, le 5^e Congrès de l'Internationale Communiste (stat-major des partis communistes mondiaux), votait une série de résolutions provocatrices, véritables mots d'ordre révolutionnaires, destinés à pousser à la révolte contre Prague les minorités tchéco-slovaques et tout spécialement les Sudètes.

Nous en livrons quelques extraits à la méditation des lecteurs, en particulier aux fidèles de *l'Humanité*, en leur demandant de comparer ces textes, à ceux dont les abréviateurs cette feuille en septembre dernière :

« Il n'y a pas de nation Tchéco-Slovaque..., toutes les minorités doivent se séparer... Il faut pousser les Allemands des Sudètes à la séparation. »

Mais, fin 1938, les Soviets conseillent à la Tchéco-Slovaquie de maintenir coûte que coûte l'intégrité de son territoire, cependant que le chef d'orchestre français de l'Internationale Communiste avait l'audace de parler « de notre crime », de « notre trahison » envers les Tchèques.

Toutes les explications du monde ne peuvent rien pour justifier cette éclatante duplicité opportuniste qu'éclaire lumineusement la déclaration de STALINE, plus haut citée, et celle de Jacques DUCLOS, à la tribune de la Chambre :

« Si la guerre éclatant, nous transformerions la guerre impérialiste en guerre libératrice ! »

La vérité, c'est donc qu'en 1938 le parti communiste de notre pays a fonallé désespérément l'opinion française, pour la porter aux derniers excès et à un conflit contre l'Allemagne, tout cela pour avoir sa guerre libératrice et... sa révolution.

EXEMPLE ESPAGNOL.

On sait comment les Soviets intervinrent les premiers en Espagne en y envoyant des soldats russes, des canons, des avions et des munitions.

La riposte devait fatalement venir de la part des Etats totalitaires, c'est bien ce que les Russes escomptaient. Mais ils n'imaginèrent pas que l'Angleterre et la France se contenteraient dans une non-intervention qui, pour aussi relative qu'elle ait été, a maintenu la paix du monde.

Quand les communistes français demandèrent l'ouverture de la frontière espagnole, et l'envoi d'armes, de munitions et de troupes, aux gouvernements, ils démasquaient leur jeu, car ils savaient bien que ce serait la guerre immédiate avec l'Italie et l'Allemagne et qu'ils seraient ainsi mérités les compliments de STALINE, qui leur a enjoint : « d'exploiter les antagonismes entre les Etats capitalistes, pour les précipiter dans une lutte armée... il s'agit surtout automatiquement de la révolution. »

Mais des âmes candides et crédules pourraient être tentées d'imaginer que la politique soviétique s'est modifiée à la lumière des événements actuels.

DIMITROV a pris soin, jadis, de nous prévenir que nous n'avions pas à compter sur une telle éventualité, en s'exprimant textuellement comme suit :

« ON NOUS REPROCHE PARFOIS DE DEVIER DE NOS PRINCIPES COMMUNISTES, QUELLE BETISE ET QUEL AVEUGLEMENT, NOUS NE SERIONS PAS DES REVOLUTIONNAIRES MARXISTES, LENINISTES, NI DISCIPLES DE MARX, D'ENGELS, LENINE, STALINE, SI NOUS NE SAVIONS PAS MODIFIER ENTIEREMENT NOTRE ACTION EN CONFORMITE AVEC LA CONJONCTURE DU MOMENT, MAIS TOUS LES DETOURS ET TOUS LES ZIGZAGS DE NOTRE TACTIQUE N'ONT QU'UN BUT : LA REVOLUTION MONDIALE, DEFENDRE LA REPUBLIQUE POUR MEUX LA CHOURINER... »

Et plus près de nous, le 5 de ce mois d'avril 1939, le fameux MEKHLIS, chef de la direction politique de l'armée rouge, prononçait un discours, reproduit par les *Isvestia*, dans lequel il nous accusait : « de chercher des alliés et de procéder à la mobilisation dans la panique ».

En même temps, défilant la crise que traverse l'Europe, il affirmait :

« On fait tout pour provoquer une guerre contre l'U.R.S.S. et l'Allemagne. »

Nous adressant à tous ceux qui affectent de croire ou croient sincèrement à une intervention éventuelle en notre faveur de l'Armée Rouge contre l'Allemagne, nous leur demandons si le langage tenu par ce chef de l'Armée soviétique est celui d'un homme décidé à combattre nos voisins de l'Est ?

Mais il se charge de répondre pour vous et pour nous, puisqu'aussi bien il termine en rejoignant Staline et Dimitrov : « L'U. R. S. S., ad-ai déclaré, PEUT ETRE COMPARE A UN NAVIRE PUISSANT ET INVINCIBLE, QUI NE CHAINT AUCUNE TEMPETE, SON GRAND CAPITAINE, STALINE, LE MENE A LA LUTTE FINALE ET DECISIVE, A L'ASSAUT DU CAPITALISME, AU TRIOMPHE DU COMMUNISME DANS TOUT L'UNIVERS. »

Done, pas d'alliance militaire avec les Soviets, dont le but avoué est de profiter d'une guerre générale pour déclencher la révolution mondiale bolchevique.

Mais pas d'alliance non plus parce que, par des banqueroutes financières et militaires, l'une aggravant l'autre, l'U.R.S.S. nous a spoliés, abandonnés, trahis sur tous les terrails à la fois.

Sa lâche défection à Brest-Litovsk nous faisait très certainement perdre la guerre sans l'aide des Américains.

Depuis, elle n'a cessé de multiplier les preuves de sa perfidie, tantôt s'alliant avec l'Allemagne à Rapallo, tantôt injuriant la S.D.N., quand elle n'en faisait pas partie, pour la couvrir de fleurs dès qu'elle y a pénétré.

Pas un seul instant l'U.R.S.S. n'a cessé de nous combattre, de toutes ses forces, de tout son argent, propagant l'insurrection et la guerre civile en France et dans l'Empire.

Et c'est à ce pays-là qu'on voudrait lier le sort de la France ? Allons donc !

LE BLUFF DE L'ARMEE ROUGE

L'armée rouge organisée en 22 corps d'armée présente toutes les apparence de la puissance. Mais une armée moderne ne vaut que par le rendement du matériel de combat, lequel est naturellement fonction des qualités techniques et tactiques des cadres qui ont la charge de le mettre en œuvre.

La révolution de 1917 avait supprimé les grades et les marques extérieures de respect, mais les chefs de l'Empire bolchevique s'aperçurent à l'usage qu'il ne peut y avoir d'armée sans hiérarchie sans autorité. Aussi en 1935 un décret rétablissait les cadres dans leurs prérogatives et leurs fonctions en réservant aux officiers une situation privilégiée dans la nation pour entretenir leur moral.

Mais on n'improvise ni le part et encore moins dans le domaine militaire. Et alors qu'il faut de longues années pour former un corps d'officiers dignes de ce nom, les Russes ont recruté ceux-ci à la diable parmi des jeunes hommes manquant totalement d'instruction générale.

Mieux encore, depuis des années les journaux annoncent périodiquement l'exécution pour trahison : de grands chefs, d'officiers, de soldats des formations de terre, de mer et de l'air.

Etalés au grand jour, les procès retentissants de ces malheureux créent dans l'armée une atmosphère empoisonnée de conspiration et de haine prolongant l'ère des procès terroristes de l'époque des tsars.

Mais cette épuration permanente ne peut qu'enlever la confiance des troupes



DU BO

DU BON

DUBONNET



VOILA LE DUBONNET

LA GUERRE AVEC L'ALLEMAGNE

est-elle fatale ?

Par Georges DELHAUME



La violation de la plus artificielle des Traités de Paix vient de nous prouver quelle erreur monstrueuse s'est faite en septembre dernier que de mettre l'Europe à feu et à sang pour maintenir l'intégrité territoriale de l'Etat Tchécoslovaque, dont après les minorités suédoises, polonaises et hongroises, les Slovaques se sont à leur tour séparés, provoquant ainsi sa dislocation.

Et toute la politique aura beau donner de la voix, une certaine presse aboyer, rien ni personne ne nous fera jamais oublier, comme l'a dit excellemment Pierre Dominique :

« ...Que si M. Bénès, en 1919, N'AVAIT PAS OUTRAGEUSEMENT TROMPÉ LES SLOVAQUES et manqué à l'accord de Pléttz « burg, il y aurait aujourd'hui, non une Tchéco-Slovaquie (les Slovaques n'en ont jamais voulu et Mgr Hlinka est mort en posture d'opposant) mais une Bohême fédérale, à la fois tchèque, allemande, slovaque, ruthène, hongroise et polonaise, cette Bohême fédérale qui était parfaitement viable et qui, si l'on avait eu à Prague et ailleurs l'état d'esprit qu'on a en Suisse, aurait vécu. »

Ainsi, l'on reste confondu d'apprendre des Américains que M. Bénès aurait décidé la création d'un gouvernement provisoire Tchécoslovaque ! Négligent la félicitation dont l'a marqué la disparition de son Etat, ce croquemort s'acharne à vouloir se tailler une place sur la scène politique, au lieu de se terrer dans l'ombre pour y attendre la justice des hommes ou celle de Dieu !

Mais passons, car nous avons mieux à faire.

Les événements de mars ont pu surprendre certains, ils n'ont pas pris nos lecteurs au dépourvu, parce que, dès septembre dernier, ILS SAVAIENT qu'il y avait un problème slovaque dont l'importance ne le cédait en rien au problème suédois.

Munich nous avait apporté la paix avec l'Allemagne, mais ne nous avait pas garanti contre l'éventualité de la recrudescence d'une agitation slovaque, vieille de vingt années.

Certes, après septembre, l'unité de ce qui restait encore de la Tchéco-Slovaquie pouvait être envisagée, mais seulement dans la mesure où 2.282.000 Slovaques étaient décidés à rester liés à 7.000.000 de Tchèques. Encore fallait-il que Prague tirât la leçon des faits !

Hélas ! Munich n'avait rien appris aux nouveaux gouvernements tchèques qui, tout comme leurs devanciers, paraissent ignorer que les Slovaques bataillaient depuis plus de vingt ans pour obtenir une indépendance relative dans le cadre de l'Etat.

Un semblant d'autonomie leur avait bien été accordé après la leçon Suédoise, mais leurs nerfs tendus à l'extrême par vingt années de lutte contre une oppression impitoyable ne résistèrent pas à l'acte arbitraire du Président Hacha, révoquant leur Président du Conseil, Mgr Tiso.

Et ce furent : la déclaration d'autonomie slovaque, la constitution d'un nouveau gouvernement Tiso, la demande de protection faite au Reich allemand, trois actes, il faut le souligner, APPROUVÉS A L'UNANIMITÉ PAR LA DIÉTÉ SLOVAQUE, la Chambre des Députés de la Bohême. Voilà qui répond aux insinuations calomnieuses de ceux qui osent parler de la trahison de Mgr Tiso.

Mais certains pourraient se demander pourquoi Mgr Tiso n'a-t-il pas sollicité l'aide et la protection du chancelier Hitler, au lieu de s'adresser à Londres ou à Paris par exemple.

La réponse est d'une lumineuse simplicité. Depuis 1920, les Slovaques ont eu une énergie farouche pour que soit reconnue leur droit à l'indépendance « fédérale » GARANTIE PAR LES ALLIÉS EN 1919, sans jamais trouver aucun appui ni près de Londres, ni près de Paris. Ainsi, lorsqu'ils invoquaient le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, ce fut tout naturellement qu'ils allèrent vers celui qui s'était réclaté de ce principe quelques mois plus tôt, et avec lequel par ailleurs ils ont un intérêt évident à rester en relations de bon voisinage : Hitler !

Que pouvait faire Prague devant cette situation nouvelle dont il portait une fois de plus la responsabilité. Se mettre en rapport avec Berlin devenu ainsi le seul arbitre de la situation de par la volonté Slovaque et la lamentable carence de nos gouvernements successifs.

Le Président Hacha trouva dans Hitler un homme décidé à appuyer les revendications Slovaques. C'était certainement l'intérêt du Reich d'agir dans ce sens, mais il ne pouvait non plus être question pour lui de renier en mars 1939 ses principes d'action de septembre 1938.

Ainsi amputée de la Slovaquie et, par voie de conséquence, de la Ruthénie, la Tchécoslovaquie, réduite aux deux provinces de Bohême et de Moravie, devenait un pays dont l'économie paralysée ne pouvait être revigorée ni par la France, ni par l'Angleterre, mais seulement par le Reich dont les frontières l'entouraient de toutes parts.

Voilà pourquoi, sans consulter au préalable les deux grands puissances occidentales, le Président Hacha prit la décision que l'on connaît.

Dire que l'Allemagne, par l'action de sa propagande et de sa diplomatie, n'a pas aidé les événements, cela est une autre histoire. Mais ce serait faire injure aux Tchèques que de prétendre qu'ils ont

cédé à la force au lieu de défendre leur Patrie jusqu'au dernier homme comme le firent les Belges et les Normands pendant la guerre. La vérité, banale peut-être, est qu'à un mariage d'amour ou d'amitié, ils ont préféré un mariage de raison.

Siôt le « Protectorat » établi, ce fut de par le monde un concert d'imprécations auquel la vertueuse Albion, loyale « protectrice » de nos îles normandes, de Gibraltar et de Malte, donna le ton.

Sans doute la nouvelle était peu plaisante, mais que faire devant le fait accompli, et ce qui plus est à la demande même des intéressés ?

Certes des réserves s'imposent, et notre Gouvernement ne manqua pas de les formuler. Tout d'abord, il le fit avec une dignité et un sens de la mesure qui méritent des éloges.

Quant à la vieille Angleterre, son hyper-sensible conscience de spoliatrice repue s'agita hystériquement d'indignation. On sait comment on en arriva à ce fameux système de garantie UNILATÉRAL, dont le caractère même en démontre l'inconscience.

Mais qu'on ne s'y trompe pas. Les garanties données à tour de bras par 500.000 SOLDATS ANGLAIS et 5.000.000 DE FRANÇAIS ne nous conduisent certainement pas vers les sentiers fleuris de la Paix.

Le journal le plus sérieux et le plus grave de la République, *Le Temps*, l'a proclamé sans ambiguïté :

« Les décisions britanniques emportent le risque de guerre. »

Guerre contre qui ? Contre l'Allemagne et l'Italie étroitement associées, car il est inutile pour l'instant de se bercer de l'illusion puérile d'obtenir de la seconde qu'elle se détache de la première.

L'action passée de ces deux puissances, les services qu'elles se sont rendus, les gages qu'elles se sont mutuellement donnés font qu'elles ont un intérêt indéniable à rester en liaison, d'autant que qu'elles ont une étroite affinité idéologique les poussent, et leur commandement d'impitoyable d'opposer un front commun aux attaques de tous ceux qui, en France et en Angleterre, ont juré la perte des Etats totalitaires.

Rien ne sert pour l'instant, sous le couvert de tant de slogans hypocrites, de hurler après la mauvaise foi allemande et l'avidité italienne.

La vérité est qu'il existe un fait Allemand et un fait Italien contre lesquels personne ne peut s'inscrire en faux.

Et ce n'est pas la faute de nos 1.500.000 morts, ni celle de ceux qui en sont revenus, ni celle encore de des mobilisables de demain si les choses en sont là, alors que rien de ce qui est ne serait advenu :

— Si les traités avaient consacré la paix des vainqueurs au lieu de celle des bavards ;

— Si la France n'était devenue le champ clos des luttes idéologiques et, par voie de conséquence, une nation trop longtemps sans prestige et sans force ;

— Si la Ruhr et la Rhénanie n'avaient été évacuées par anticipation ;

— Si Strasbourg ne s'était un jour trouvé sous le feu des canons allemands ;

— Si nos relations avec nos alliés et les autres peuples ne s'étaient troussées affectées par l'action d'hommes d'Etat incapables et scettaires, tel bien le « Grand Français » (Kerillie-la-Guerre) dit.

Marche après marche, nous avons descendu le piédestal où notre victoire nous avait hissés. Nous sommes désormais à la hauteur de l'allié que nous avions sous-estimé et du vaincu d'hier.

Il s'agit maintenant de savoir si, au nom des « démocraties », de la « liberté », de la « justice », ou d'une conception périmée de l'équilibre européen, nous sommes décidés à faire la guerre aux deux puissances totalitaires, ou bien, si nous sommes décidés à normaliser les faits Allemands et Italiens en les assurant solidement sur des bases définitives, ce qui mieux que n'importe quel système de garantie UNILATÉRAL, donné à la Pologne, à la Roumanie, à la Grèce, pourquoi pas à la Laponie, assurera la paix du monde.

Mais j'entends déjà tous ceux qui, sincèrement, sont persuadés que l'Allemagne n'a qu'un but : écraser la France, s'écrier que la guerre entre elle et nous est futile, et qu'il vaut mieux la faire tout de suite !

N'est-ce pas le chef de notre gouvernement qui, il y a peu de temps, émettait une opinion contraire en proclamant : NON LA GUERRE N'EST PAS FATALE.

Nous avons réussi à faire la paix avec notre ennemi-né et héréditaire : l'Anglais. Pourquoi n'y parviendrions-nous pas avec l'Allemagne ?

Voyons un peu ce qu'en pense Hitler lui-même.

Les Traités de Paix avaient créé pour l'Allemagne une situation humiliante qui devait lui devenir insupportable dès qu'elle eut récupéré des forces, reconstruit son armée. Il faut le reconnaître

avec loyauté et bonne foi, et on le fera facilement si l'on veut se souvenir de nos rancœurs de vaincus d'avant 1914.

Ce fut en 1923, alors qu'il subsistait comme tous les Allemands l'amertume de la défaite qu'Hitler écrivit *Mein Kampf*. Sans doute on peut considérer que ce livre est l'ébauche de la doctrine nationale-socialiste, mais ce serait commettre une erreur que de le considérer comme une Bible. Pas plus que les œuvres de Marx et d'Engels ne représentent les commandements communistes et socialistes, *Mein Kampf* ne représente les commandements nationaux-socialistes. Ce qui compte dans le *Capital* comme dans *Mein Kampf*, c'est l'esprit et non les textes.

La propagande antifasciste a pris grand soin de nous rappeler à diverses reprises que Hitler avait dans son livre exprimé sa volonté formelle d'abattre la France.

Mais elle s'est bien gardée de nous informer qu'il avait également écrit que cette entreprise était nécessaire par notre politique traditionnelle de morcellement du Reich, d'occupation de la rive gauche du Rhin, d'asservissement de l'Allemagne.

Elle s'est bien gardée également de nous informer que Hitler a aussi écrit, et nous citons :

« QUE CETTE ENTREPRISE SERA PUREMENT NEGATIVE, « PARCE QU'ELLE NE CONSTITUE A AUCUN DEGRE UN BUT « DE LA POLITIQUE ETRANGERE ALLEMANDE, MAIS SEULEMENT LE MOYEN POUR CELLE-CI DE REALISER SES OBJECTIFS POSITIFS QUI SONT A L'EST ET NON PAS A L'OUEST, ET N'ONT RIEN A VOIR AVEC L'INTEGRITE DU TERRITOIRE FRANÇAIS. »

Voilà des textes inconnus du public qui permettent de comprendre l'attitude nouvelle d'Hitler lorsqu'il s'efforce d'établir avec la France des rapports de bon voisinage, persuadé qu'après l'événement de la Ruhr, celle de la Rhénanie, l'abandon des réparations et le plébiscite de la Sarre, notre pays a enfin renoncé à sa politique traditionnelle envers l'Allemagne.

Et c'est très vraisemblablement pour cette raison en quelque sorte cette politique de rapprochement franco-allemand que fut signé à Paris la récente déclaration franco-allemande.

J'entends bien, on viendra nous dire : « Mais, depuis, il y a eu le démantèlement de la Tchécoslovaquie, Mémel, et puis, demain, il y aura peut-être Dantzig. »

Nous pourrions nous contenter de répondre que cela ne menace en rien nos intérêts vitaux pas plus que ne les menaceraient le rattachement éventuel de Dantzig au Reich. Mais nos consciences de Français ont d'autres exigences.

C'est pourquoi, analysant dans un numéro spécial l'affaire tchécoslovaque, nous sommes arrivés à l'indéniable conclusion que la France n'avait ni renié sa signature, ni forfait à l'honneur en septembre dernier, pas plus qu'en mars 1939, comme on l'a vu plus haut.

Et répétons-le une fois encore pour les aveugles et les sourds : les Suédois étaient allemands, tout comme les habitants de Mémel, tout comme ceux de Dantzig et de Tchéques et Slovaques ont disposé d'eux-mêmes, sans l'ombre d'une protestation. VOILA LA VERITE, LA SEULE QUI COMPTE, CELLE DONT ON DOIT ETRE PENE-TRE JUSQU'AU MOELLE.

Mais il est bien certain que croire à la possibilité de la paix entre la France et l'Allemagne ne veut pas dire qu'il faille se laisser aller à un optimisme béat.

Hitler a affirmé qu'il n'avait aucune intention belliqueuse contre nous. Enregistrons ce fait avec satisfaction en élevant toujours notre potentiel militaire à un degré tel qu'il nous permette d'être prêts contre un coup de surprise pour l'instant improbable, improbable surtout parce que les Etats-Unis, l'Angleterre et la France mettraient dans ce cas en commun leurs formidables moyens pour infliger à l'Allemagne la plus effroyable des défaites, et cela Hitler le sait.

Mais, en même temps, le Reich de 86 millions d'habitants nous a dit sa volonté de récupérer les territoires allemands qui lui ont été enlevés en 1919, et également la nécessité dans laquelle il se trouvait de rechercher en Europe sub-orientale une zone d'influence économique telle qu'elle lui permette d'harmoniquement équilibrer sa consommation et sa production.

La question est de savoir si la France et l'Angleterre, puissances impériales heureusement nanties dont l'influence économique s'exerce sur les 3/4 du globe, répondront affirmativement ou négativement.

Il s'agit maintenant pour notre gouvernement qui jusqu'alors a parlé haut et clair et suivi une politique réaliste, de montrer que la France n'est pas devenue le fantasme de l'Angleterre, pas plus qu'elle n'entend devenir la vassale de l'Allemagne et de l'Italie.

VOILA QUI LUI DICTE SON DEVOIR, ARMER, TOUJOURS ARMER POUR ETRE FORTS ET RESPECTES, MAIS NE SE REFUSER A AUCUNE NEGOCIATION QUI POURRAIT ASSURER LA PAIX DANS L'HONNEUR ET L'INTEGRITE DE L'EMPIRE FRANÇAIS.

JOHN BULL

L'EMBUSQUÉ N° 1

de la prochaine dernière

Or donc, le 31 mars, M. Chamberlain annonçait aux Communautés que si l'indépendance de la Pologne était menacée et que celle-ci jouait un rôle dans la défense de l'Angleterre et de la France également.

Le 3 avril, nous n'avons pas un avant du Premier anglais déclarant que l'engagement pris envers la Pologne a un caractère général s'appliquant à tout pays dont l'indépendance serait également menacée.

De quoi s'agit-il ?
A la vérité, il ne s'agit pas pour la Grande-Bretagne de défendre l'indépendance des petites nations (telles la Belgique, la Roumanie, la Yougoslavie, la Grèce, la Turquie, PUISQUE AUSSI BIEN ELLE VIENT DE LAISSER L'ITALIE CONQUÉRIR L'ALBANIE. Elle agit simplement pour l'Angleterre et de défendre, pour la seule sauvegarde de ses intérêts, sa politique traditionnelle d'équilibre européen qui nous a valu jusqu'à ce jour tant de guerres, tant de massacres.

La vertueuse Albion sur 37 millions et demi de km² de terres impériales arrachées par le fer et le feu à tous les peuples du globe, ne veut pas tolérer en Europe une puissance qui occuperait une situation prédominante.

C'est l'Allemagne qui est aujourd'hui la cible des banquiers et des marchands de la Cité. Cela UNIQUEMENT parce que la politique sud-orientale de cette nation les inquiète, en menaçant de concurrencer leurs intérêts mercantiles en Roumanie et ailleurs, où le pétrole était jusqu'alors monopole anglais.

Qu'on ne s'y trompe pas. Le principe traditionnel de la politique britannique, la doctrine pratiquée de tous temps par ses hommes d'Etat, n'est son intérêt exclusif. Pendant des siècles l'Angleterre a gouverné pour conquérir des territoires, pour asservir des peuples, mais elle a toujours considéré son action comme une manifestation légitime de son droit et c'est avec une monstrueuse sincérité qu'elle a subordonné les principes de la morale à ce qu'elle appelle les intérêts anglais.

Pour elle, justice, humanité, liberté, paix, guerre, sont des affaires de finance. Et nous devons qu'on ne nous sùe, dans l'histoire de ses relations extérieures, un seul acte de dévouement, de désintéressement.

En politique à l'égard de la France, on la connaît.
Après avoir brûlé Jeanne d'Arc, enchaîné Napoléon I^{er} au rocher de Sainte-Hélène et laissé égarer le France de Napoléon III, elle porta l'horrible responsabilité de la guerre de 1914, dont on peut dire qu'elle n'aurait pas eu lieu, si répondant à l'appel du Président Poincaré, elle avait parlé plus vite et plus haut.

Après l'armistice, reprenant son caractère politique d'équilibre, elle ferma les yeux sur les manœuvres allemandes, qui chaque fois faisaient descendre la France (devenue trop puissante à ses yeux) sur une marche du pèché où l'avait précédé 1.500.000 morts.



HISTOIRE SANS PAROLES

Souriant, Britannia fit donner feu LAWRENCE dans le Rif et chez les Douas, provoquant le massacre de milliers de nos soldats.

Puis en 1935, et en contradiction formelle avec leurs engagements de Londres et de Stresa, nos bons amis d'outre-Manche négocièrent avec l'Allemagne le fameux traité naval anglo-allemand, et le signèrent... le jour anniversaire de la bataille de Waterloo ! Magnifique exemple de répudiation de la parole donnée et de... délicatesse anglaise !

Ce furent ensuite la remilitarisation des territoires rhénans et l'Anschluss, toutes choses que la Grande-Bretagne nous commédia impériativement de regarder sans broncher.

C'est elle enfin qui par sa politique réactionnaire envers l'Italie (1935) a jeté notre exaltée dans les bras de Berlin.

En bref, on peut dire que l'Angleterre a délibérément pris la responsabilité du redressement allemand.

Aussi restait-on confondu de la voir aujourd'hui se lever, Bible en main, pour défendre contre le Reich la défense du droit, comme si elle en avait... le droit !

L'Allemagne est ce qu'elle est, parce que tu l'as voulu, John Bull.

Tu cries au scandale parce que les Tchécoslovaques sont sous protectorat allemand, parce que Memel hier est revenu au Reich, parce que Dantzig y reviendra demain et parce que l'Italie a conquis l'Ethiopie et l'Albanie !

Tu mémoires est bien coaste.

Oublies-tu que tu as mitraillé en Haïti, fusillé aux Indes, abrité au Caire et que tu assassinés en Palestine ?

Oublies-tu par quel maître coup de force, après guerre, tu es adjugé l'Irak et ses puits de pétrole ?

Oublies-tu que tu es restée impassible quand les Soviets ont écrasé la Géorgie, quand le Japon s'est emparé du Mandchoukouo.

Ah! sans doute tu as rugi quand l'Italie s'est emparée de l'Ethiopie, mais il s'agitait de ton NIL, et de TA route maritime des Indes.

Aujourd'hui tu rugis encore à propos de l'affaire tchèque alors que le véritable motif de ta rage est la signature de l'accord commercial roumano-allemand qui menace TON pétrole et TA route aérienne et tes tervois des Indes.

Va, tu ne trompes personne.

Mais assez d'hyprocrisies et parlons franc.

En Europe, deux nations possédantes sont face à face avec deux nations protéctées. On dit démocratiques et dictatures.

Les deux nations possédantes, Angleterre et France, ne se sont pas rapprochées par philanthropie, mais elles ont fait un accord de raison.

Imposée par la nécessité, leur association a pour but la défense commune de leurs patries, et ce qui leur impose des devoirs et des obligations communes pour la sauvegarde de leurs intérêts vitaux.

La France a donné un congé poli à son Parlement, rappelé des réservistes, décriés les 60 heures dans ses usines de guerre.

Qu'a fait l'Angleterre? Elle accélère ses constructions navales et aériennes cependant que ses jeunes hommes en âge de servir la pays, continuent comme par le passé à boire leur tasse de thé en honnissant la conscription.

Eh bien! non, John Bull. Le palomier d'un de ses avions ne vait pas la vie d'un ouvrier ou d'un paysan de chez nous. La France n'est pas ta domestique de saug !

Tu veux parler haut, grandeur, anner, l'Europe, promette une aide militaire en ton nom et au nôtre, à la Pologne, à la Roumanie, à la Grèce et à d'autres.

As-tu des fantasmes à alléger sur les champs de bataille? As-tu de la chair à canon à distribuer de la Baltique à la mer Noire, de la mer du Nord à l'Adriatique et à la Méditerranée?

Non! Alors fous-nous la paix, et écoute un peu.

Nos intérêts généraux et vitaux communs, John Bull, ils sont dans le monde ; nos empires, et en Europe ; dans la garantie de l'intégrité de la Hollande, de la

Belgique, du Luxembourg et de la Suisse. Hormis cela nos intérêts particuliers se confondent un peu partout, tant en Pologne qu'en Yougoslavie et en Roumanie.

Mais contrairement à toi, vois-tu, nous sommes persuadés que l'indépendance de ces pays peut très bien être sauvegardée sans guerre, même si TON commerce doit en souffrir.

Certes, cela ne veut pas dire que nous avons à nous déléguer de la politique internationale, mais cela ne veut dire non plus que nous ayions à mettre chapeau bas et à l'obéir au doigt et à l'œil lorsque tu nous ordonnes de nous reculer sur un quelconque de nos voisins.

Le temps n'est plus où avec ton or tu pouvais créer des conditions, lever des armées de mercenaires sur le continent. Aujourd'hui, si tu veux sauver ta peau, il faudra que tes fils en âge d'être enrôlés se résignent à servir la LOYALE Angleterre.

Et puis le sais bien que tu as besoin de nous autant que nous avons besoin de toi, ce qui nous permet de te mettre tranquillement et cyniquement le marché en main.

Notre langage contre la tième, ou alors... le mot de Chamberlain.

Georges DELHAUME.

Ces Messieurs de la Politicaille

HENRI DE KERILLIS

Parmi l'innombrable troupeau des politiciens, non affaiblis bien sûr, et sincères naturellement, on peut dire que Henri de Kerillis occupe une place de choix.

De mauvaises langues prétendent qu'il eût voulu à devenir un des ténors du journalisme, mais on dit tant de choses.

D'autres insinuent qu'il n'a réussi à prendre pied au Parlement, que seulement après de nombreuses fautes électorales, dont les plus sérieuses lui seraient des administrations, de main de maître, par Doumenge l'actuel député du 7^e arrondissement.

Dieu! faut-il que le monde soit méchant ! Car lorsqu'on sait qu'à l'époque de sa toute dernière candidature, Henri de Kerillis disposait seulement d'un quotidien à grand tirage, l'« Echo de Paris » et des quelques petits millions de la Caisse du Centre de Propagande, on peut s'imaginer quel courage civique, quel esprit de lutte il lui fallût pour oser se présenter à Neuilly, où le député du cru lui... sacrifiait son siège et le patronnait.

Suprêmement doué physiquement, bien que maigrelet et parcheminé de visage comme une vieille Indienne, il n'est certes pas un tribun, deservi un tantinet par un organe d'une plasticité excessive.

Mais il faut l'écouter à son cours d'orientation, au cours des séances orationnelles par le réveil-mat, pour se sentir ému jusqu'aux larmes par la sincérité de son accent et la profondeur de sa pensée.

Tout ce vie politique n'est que droiture et loyalisme.

Les exemples abondent.

Dans un quartier parisien il n'hésita pas, en 1935, à patronner officiellement, à une élection municipale, un socialiste à la « Gazette du Franc », ancien fondé du pouvoir de la Foudroyée du Nord de la France, deux sociétés qui escroquaient plus d'un milliard à l'épargne française.

Le même année, toujours à Paris (XV^e arrondissement), il entra farouchement dans la lutte électorale, pour faire battre le député sortant, un National, vieillier fort allégre, qui, bien que dégingé de ses obligations militaires pendant la guerre, s'était engagé, puis blessé était retourné au front sur sa demande.

Enfin, l'an dernier, Henri de Kerillis, après M. Herriot, donna le baiser de paix à Léon Blum, qu'il naturalisait « grand Français ».

Septembre 1935, le vit frénétiquement exiger qu'on fasse la guerre pour la Tchecoslovaquie, dit notre aviation périr.

Et pour clore le chapitre d'une vie si bellement remplie, rappelons qu'après avoir affirmé qu'on son âge et conscience il ne pouvait accorder sa confiance au gouvernement Daladier et voter contre lui, il n'hésita pas à se déjuger vingt-quatre heures plus tard, affirmant, dans l'« Epique », et en caractères d'affiche, qu'il faisait « crédit à Daladier ».

Grand maître de l'« Echo de Paris », il s'honora, sans nul doute, de conserver comme collaborateur l'émérite Pertinax, bien connu des amateurs de nouvelles VRAIES.

Directeur du journal l'« Epique », il a pratiquement réalisé l'union nationale autour de sa famille, puisqu'on a bien depuis septembre dernier, le « Populaire » et l'« Humanité » ne lui ménageent pas leurs éloges.

Directeur du Centre de Propagande des Républicains Nationaux, organisme de propagande nationale par la parole, le tract et l'affiche, il fournit ses orateurs, qui sont justement rétribués par leurs employeurs, expédie gracieusement ses tracts et affiches, contre remboursement, si leur valeur n'est pas jointe à la commande.

En bref, Henri de Kerillis, a œuvré et œuvre heureusement pour la France et pour le Paix, dans un esprit d'admirable désintéressement.

Adrien GEORGES

FRANÇAIS!

Alors qu'à nos frontières des régimes croulent ou se transforment dans l'horreur des batailles ou sous la menace des armes,

Alors que la situation européenne et mondiale est telle que tous les partis politiques proclament à l'envi la nécessité de réaliser l'union des citoyens.

Il importe que s'affirme la volonté commune de tous les Français de se soumettre à toutes les disciplines, de se tenir prêts à tous les sacrifices et d'affronter tous les périls pour la défense de la Patrie, si elle était menacée.

Les vies de nos vieux, celles de nos femmes, de nos enfants et les nôtres dépendent de notre énergie à construire cette UNION DES FRANÇAIS que nous avons l'incomparable privilège de pouvoir faire dans la paix et pour la paix, alors qu'il y a 26 ans, des millions de fils de France l'ont hélas, réalisée dans la plus sanglante des boucheries humaines.

Posant en principe que toutes les idéologies sont belles et respectables en soi, nous combattons cependant sans merci toutes celles qui voudraient voir notre FRANCE à la remorque de mystiques étrangères quelles qu'elles soient.

Et la stabilité des luttes politiques étant surabondamment démontrée par les leçons du passé, nous proposons aux Français un programme minimum d'action qui puisse permettre aux uns et aux autres de se mettre d'accord pour réaliser l'UNION FRANÇAISE sans laquelle rien de beau, de grand et de durable ne peut être envisagé et réalisé, et sans laquelle surtout la PATRIE ne peut être sauvée.

Nous voulons réaliser

l'Union des Français:

- Par la liquidation politique des incapables, des démagogues, des repus et des traîtres, quels que soient les partis auxquels ils appartiennent.
- Pour restituer toute son autorité et toute son indépendance à l'Etat souverain maître et arbitre, depuis trop longtemps aux ordres des chefs de Parti, des potentats des Congrégations Economiques et des maîtres des Syndicats.
- Pour le redressement économique par une production accrue dans la paix, la solidarité et la justice sociale, et en particulier dans le respect des lois qui protègent la liberté individuelle, la liberté du travail et la propriété.
- Par une politique extérieure qui tient compte de la réalité des faits et non des affinités idéologiques de certains partis adhérents à feu le Front Populaire ou à feu le Front National.
- Pour enfin un réarmement intensif qui portera au maximum toute force militaire, afin de pouvoir défendre partout les frontières de la France et l'intégrité de son empire.

Un tel programme doit faire l'union des volontés et des énergies françaises.

FORCES FRANÇAISES s'en inspirera pour mener ses campagnes et démontrer aux citoyens de toutes classes et de toutes conditions qu'il n'est pas nécessaire d'arborer telle ou telle cocarde pour sentir, parler, et agir humanement, socialement, en français.

A nos lecteurs,

Notre dernier numéro nous a valu de très nombreuses lettres de sympathique encouragement, en même temps que près d'un milliard d'abonnements.

Nous avons cru devoir retourner les fonds qui nous sont ainsi parvenus parce que nous n'étions pas, à l'époque, en mesure d'assurer une parution régulière.

Aujourd'hui, nous avons le plaisir d'informer nos amis qu'à très bref délai nous allons pouvoir sortir hebdomadairement, et nous proposons d'en avertir en temps utile tous ceux qui nous ont manifesté de l'intérêt.

LA DIRECTION.

Le Gérant : GEORGES A. DAVDUI
DIRECTION: 16, rue de Valenciennes, PARIS (2^e)
E. DELONG, imprimeur

4) Editorial de « La France Socialiste » du 28 janvier 1944

BNF

Pour une politique socialiste

Une importante nouvelle pour les lecteurs de « La France Socialiste ».

Hubert Lagardelle devient, dans une rédaction politique élargie, le premier de nos collaborateurs.

Est-il besoin de souligner la portée de cet événement ?

Tous nos lecteurs connaissent Hubert Lagardelle, les uns pour avoir été ses compagnons de lutte, ou ses adversaires de tendance, aux temps héroïques de l'unité socialiste française ; les autres - les jeunes surtout - pour l'avoir découvert depuis 1940 alors que la double confiance du Maréchal et du Président Laval l'avait appelé au ministère du Travail.

Hubert Lagardelle au premier rang des collaborateurs de « La France Socialiste », c'est la conclusion logique de l'effort que nous avons entrepris depuis plus de deux ans et que nous sommes fiers d'avoir pu mener à sa conclusion d'aujourd'hui malgré les circonstances difficiles.

Quel était en effet notre but ?

Apporter la preuve, en dégagant le socialisme et le syndicalisme du poids des contingences politiques qui, au cours de ces dernières années, les avait singulièrement affaiblis, qu'en eux résident presque exclusivement les seuls espoirs de renaissance de la nation meurtrie.

Nous avons tout d'abord donné tout notre concours à l'effort de regroupement des forces éparses du syndicalisme et c'est, en effet, dans « La France Socialiste » que les secrétaires de fédérations, de syndicats ou d'unions départementales ont lancé leurs appels. Grâce à eux, la Charte du Travail naissante a trouvé dans le syndicalisme une base que nul des responsables successifs du ministère du Travail ne songerait ni à nier ni à discuter.

De ce regroupement ouvrier devait, à notre sens, jaillir l'idée de l'inéluctable nécessité du socialisme, pour faire sortir de nos ruines morales et matérielles un Etat fort, dont enfin les droits du travail fussent la loi première.

Aussi abordons-nous, une fois révolue la deuxième année de notre existence, la seconde partie de notre tâche : dégager une doctrine socialiste, profondément et ardemment française, courageusement adaptée aux circonstances, afin que, la paix revenue, il n'y ait aucune solution de continuité entre l'Etat déliquescence d'hier, l'Etat empirique d'aujourd'hui et l'Etat socialiste de demain, sans lequel la France risquerait de perdre son droit à l'existence de grande nation.

Par l'autorité que lui confère son expérience, par le développement de sa pensée, Hubert Lagardelle est mieux que quiconque capable de promouvoir l'unité, selon nous, essentielle entre le socialisme revendicatif d'hier et le socialisme constructif de demain, le syndicalisme étant la seule voie sûre par laquelle pourra s'instaurer le socialisme.

Il n'est, pour s'en convaincre, que de relire les numéros de la revue « Le Mouvement Socialiste » qu'au début de ce siècle fondait Hubert Lagardelle et à laquelle collaborait toute une équipe ouvrière depuis Fernand Pelloutier, l'animateur des Bourses du Travail jusqu'à Victor Grifuelhes, l'artisan de la première C.G.T. et tous les secrétaires des grandes fédérations ouvrières.

C'était l'époque où Lagardelle couronnait ses études de droit par une thèse toujours actuelle sur « l'évolution des syndicats ouvriers en France ». Et notre éminent camarade tout en parcourant l'Europe, passant presque une année entière en Allemagne, professant à Paris -aux Sociétés Savantes, au Collège Libre des Sciences Sociales – puis à Bruxelles, faisant enfin des séries de conférences sur les idées sociales en France, le socialisme et le syndicalisme ; en Italie, en Autriche, en Hongrie, en Bulgarie, en Roumanie, etc.

En même temps sa personnalité s'affirmait au sein du parti socialiste en France. Rappelons pour mémoire ses émouvantes controverses avec Guesde et Vaillant au Congrès de Nancy de

1907, avec Jaurès au Congrès de Toulouse en 1908, toujours sur le thème des rapports du socialisme et du syndicalisme parce qu'il entendait dégager ce dernier de l'emprise purement politique sous laquelle certains éléments du parti socialiste tentaient de l'étouffer.

Plusieurs années après la Grande Guerre, chargé de mission auprès de notre ambassade de Rome, il fit un long séjour d'études en Italie, suivit pas à pas la marche du syndicalisme et du corporatisme et publia une série d'articles dont on trouve notamment la trace dans l'« Encyclopédie française » et « Les Documents français ».

1939, la guerre, la défaite, l'armistice. Hubert Lagardelle est appelé au ministère du Travail en 1942, ses efforts patients et persévérants, « La France Socialiste » les a décrits, jour après jour, en suivant son action opiniâtre pour réaliser la Charte du Travail.

Syndicalistes et socialistes ne l'honoreront jamais trop pour le courage dont il fit preuve en acceptant cette mission. Certes. Il connaissait les imperfections fondamentales de la loi qu'il allait avoir à appliquer, mais il la concevait susceptible, par son potentiel révolutionnaire, d'assurer plus de justice et de bien être aux travailleurs.

Après des mois de travail et de lutte, force lui fut de reconnaître que l'incompréhension des uns, l'opposition sourde des autres, les attaques ouvertes auxquelles se livrait contre lui la réaction alliée aux trusts rendaient son activité stérile. Hubert Lagardelle est donc volontairement rentré dans le rang.

Quarante ans après avoir fondé « Le Mouvement Socialiste », il revient dans la presse, au combat socialiste, pour tenter de dégager par une action quotidienne la doctrine qui permettra de construire l'Etat socialiste de demain.

Magnifique exemple de courage, et quelle leçon pour tous ceux de nos camarades qui se réfugient dans un attentisme sans grandeur !

Les événements de juin 40 ont laissé les socialistes français désorientés et leur désarroi était celui de tous nos compatriotes. Ils se seraient sans doute ressaisis si le silence des chefs n'avait accentué leur dispersion.

Les faillites politiques successives de l'avant-guerre, 1939 et la défaite ont démontré la nécessité de recréer une opinion socialiste qui, instruite par l'expérience, tienne compte des réalités contemporaines.

Aujourd'hui, devant la réaction capitaliste et la menace bolcheviste, nos camarades ont à faire publiquement et définitivement leur choix.

Georges DAUDET

*Article publié dans La France Socialiste du 28 janvier 1944
accompagné d'une photo d'Hubert Lagardelle*

5) « Note » non datée adressée par G. Daudet courant 1945 aux magistrats de la Cour de justice de la Seine

AN Z/6/417, extrait 4221, pièce 25

Les accents inexistantes dans l'original dactylographié ont été rétablis, quelques mots tronqués complétés, le reste en l'état.

NOTE CONCERNANT
Affaire DAUDET Georges
né le 11 mars 1902 à Chaillac Indre

Ajout manuscrit :

1939-1940

Capitaine AUCHER service géographique de l'Armée (suite de la ligne illisible)

Lieutenant SIBILLAT actuellement service géographique de l'Armée

Démobilisé le 16 août 1940, DAUDET recherche situation qu'il ne trouve pas. Attend des mois puis fin novembre 1940, rencontre FARGE un des membres d'une coopérative ouvrière lequel l'informe qu'il recherche pour un journal dont il est l'un des associés un administrateur-gérant.

LA FRANCE AU TRAVAIL. Le journal s'appelait LA FRANCE AU TRAVAIL société à responsabilité limitée et avait pour associés FARGE - HAMEL et PICARD.

DAUDET accepte le poste administratif qui lui est offert à la condition qu'il obtienne des 3 associés carte blanche pour tenter l'éviction de l'équipe pro-nazie du journal et son remplacement par une équipe indiscutablement française.

Les 3 associés ayant accepté DAUDET entre en fonctions et commence à mettre les comptes en ordre, l'équipe pro-nazie c'étant livrée à un pillage en règle de la caisse. Puis il engage la bataille contre l'équipe rédactionnelle dont le chef était Georges OLTRAMARRE dit Charles DIEUDONNE. DAUDET assuré du concours de René SAIVE et Paul ACHARD remplace Charles DIEUDONNE par ce dernier et toute l'équipe par une nouvelle équipe de L'ORDRE et de CE SOIR. Le ton du journal change aussitôt.

Citons parmi les limogés DUVAL, Jean DRAULT, Paul Julien COURTINE... etc. (*ajout manuscrit : COSTON*)

Mais financièrement l'affaire était mauvaise, le titre grevé d'une lourde hypothèque.

Par ailleurs la présence d'un journal qui fasse échec au reste de la presse paraissait souhaitable.

C'est dans ces conditions que furent demandés des fonds à Pierre LAVAL pour la création d'un grand journal populaire tout entier attaché à la cause ouvrière. L'équipe rédactionnelle de base était toute trouvée, c'était celle de la FRANCE au TRAVAIL avec comme chef de file PAUL ACHARD.

LA FRANCE SOCIALISTE. Le lancement du journal se prépare, tout est en bonne voie, lorsque coup sur coup deux exigences des autorités viennent saper le travail entrepris.

Exigence N°1. Robert BOBIN rédacteur en Chef au lieu et place de Paul ACHARD

Exigence N°2. Création d'une Direction politique avec comme titulaire René CHATEAU et d'un poste de Directeur Général adjoint titulaire DESPHILIPPONS et entrée avec eux de toute l'équipe politique de FRANCE EUROPE dont ils étaient les dirigeants.

Ces exigences émanant des Allemands rendaient suspectes au premier chef les personnes précitées. Il y avait deux solutions. Ou bien tout lâcher ou bien accepter pour se débarrasser ensuite des Messieurs Imposés. On s'en tint à cette dernière, l'adjoint de Paul ACHARD restant en place, René SAIVE prenant le Secrétariat Général du journal.

Le journal fut lancé le 10 novembre 1941. Dans le mois qui suivit toute l'équipe politique de FRANCE-EUROPE avec DESPHILIPPONS était liquidée.

Restait René CHATEAU et Robert BOBIN.

Six mois plus tard, ce fut le tour de René CHATEAU à la succession duquel après quelques mois fut appelée Hubert LAGARDELLE.

Restait Robert BOBIN qui malgré tous les efforts de DAUDET se maintint jusqu'à la fin.

A noter que DAUDET n'avait que des fonctions administratives malgré son titre de Directeur Général. Les Directeurs politiques successifs ayant été René CHATEAU et Hubert LAGARDELLE.

A noter également que malgré cela il ne se fit jamais faute de faire à CHATEAU les remontrances qui s'imposaient moins pour ses articles signés que pour les éditoriaux FRANCE SOCIALISTE qui étaient son œuvre. Idem à Robert BOBIN pour la composition des titres, l'importance qui leur était attribuée, le choix et la couverture des reportages, dans la mesure toutefois où la censure n'avait rien imposé et où il était impossible de discuter ou de tricher avec elle.

L'EFFORT. Au cours de l'année 1942 apprenant que les Allemands allaient par le truchement de l'ex-parlementaire Paul RIVES mettre la main sur le journal l'EFFORT journal socialiste dirigé par SPINASSE et paraissant à Lyon, DAUDET fait à ce journal sur la caisse de la FRANCE SOCIALISTE l'avance de fonds nécessaire pour lui éviter de sombrer et par la suite acquiert pour la FRANCE SOCIALISTE la majorité des actions de ce journal.

En lutte constante dans ce journal avec Paul RIVES dont il souhaitait se débarrasser ce qu'il ne réalisa que plus tard, il chargea d'abord le correspondant de VICHY de la FRANCE SOCIALISTE M. Pierre PIBUCHOT puis M. René SAIVE de représenter à LYON la Direction Générale et de mener la guerre à Paul RIVES en pré-censurant ses articles en les différant, en usant de tous moyens couvrant ses 2 représentants de son autorité.

Puis Paul RIVES liquidé la Direction Générale fut confiée à M. Bernard ENZIER qui la détint jusqu'à la fin.

A noter que Paul RIVES s'avouait le protégé des Allemands, qu'il s'en glorifiait et menaçait fréquemment les collaborateurs du journal et DAUDET de leur faire avoir des « histoires » avec les Allemands. Il avait d'ailleurs plusieurs créatures à lui dans la maison. Découvert par DAUDET l'une d'elles fut remerciée. L'autre ne lui fut connue que plus tard après fin de parution du journal.

ACTION PERSONNELLE DE DAUDET DANS CES 3 journaux.

- 1- à LA France AU TRAVAIL Liquidation de toute l'équipe pro-nazie dont il est fait mention plus haut et dont le chef était Georges OLTRAMARRE, dit Charles DIEUDONNE, et son remplacement par une équipe de L'ORDRE et de CE SOIR dont entre autres 2 représentants RENE SAIVE et PAUL ACHARD sont actuellement collaborateurs et pourraient apporter leur témoignage :

Un fait entre autres pour souligner l'action de DAUDET. Ayant appris par Paul ACHARD que des rédacteurs du journal avaient apposé des croix gammées sur les murs de la salle de rédaction, il fit réunir tous les rédacteurs et en présence de Paul ACHARD les informa qu'il remercierait les responsables s'ils étaient découverts et ceux qui se livreraient à l'avenir à des démonstrations de cet ordre.

- 2- à LA FRANCE SOCIALISTE Se refusa à faire de la publicité à l'exposition anti-bolchevique, se refusa à prendre la publicité de DORIOT - en une seule fois pour plus de cent mille francs etc... Délivra de faux certificats de Travail, au frère d'un de ses collaborateurs AUCOUTURIER, à un agent secret Georges VENTILLARD, à un jeune étudiant André SAUZIN, évita de justesse l'envoi comme travailleur en Allemagne d'un masseur officiel de la Fédération de Cyclisme STRABONI. Intervint pour son chef correcteur communiste avoué et reconnu arrêté par la police française, fait payer ses appointements à sa femme pendant jusqu'à sa libération qu'il n'obtint que par une lettre de DAUDET se portant garant pour lui (*ajout manuscrit : Pierre CAMUS, actuellement rédacteur à l'Humanité*)

Inspire les articles de CHATEAU contre SUAREZ et DEAT.

Obtient la liquidation des Messieurs Imposés - BOBIN exclu-

Sous le couvert de deux manifestations sportives le CIRCUIT DE FRANCE course cycliste en 6 étapes 1700 km en 1942 et le LE CIRCUIT DE BELGIQUE, la première organisée et financée par son journal, pour la seconde la participation nationale étant assurée et financée toujours par son journal essaie de faire revivre et de perpétuer la tradition sportive nationale en exaltant les sentiments français. Idem pour PARIS-BRUXELLES 1943.

- 3- à l'EFFORT combat l'action pro-nazie de Paul Rives directement ou par l'intermédiaire de ses représentants. Fait payer à la femme du peintre du journal arrêté pour distribution de tracts anti-nazis – BLITZ - ses appointements pendant son incarcération, n'interrompt que sur injonction des autorités allemandes alertées par RIVES, mais s'inscrit en tête de liste d'une souscription faite en faveur de la femme de BLITZ

ACTION AU GROUPEMENT CORPORATIF DE LA PRESSE à PARIS

Combat l'action de LUCHAIRE à de nombreuses reprises. En particulier refuse de laisser insérer un communiqué traitant les alliés de puissances ennemies.

Président de la Commission de Concentration Industrielle, en réalité destinée comme les autres commissions à fournir de la main d'œuvre aux Allemands ne la réunit que 2 fois en plusieurs mois sans qu'il résulte de décision favorable de ces réunions. Délégué aux représentants ouvriers toujours en place ses pouvoirs de contrôle dont ils usèrent au mieux des intérêts ouvriers. (*ajout manuscrit : BAZIGNAN et LARGENTIER*)

Discute pied à pied de cette concentration lorsqu'elle affecte en particulier le journal. Obtient une première fois gain de cause et une seconde en partie gain de cause, puisque, après avoir gardé son imprimerie il obtient de garder tout son personnel.

Refuse d'associer sa signature au fameux manifeste politique et de presse par lequel passant par-dessus le gouvernement du Maréchal un certain nombre d'hommes politiques et de Directeurs de journaux demandaient aux Allemands de contraindre le Maréchal à une politique en fait nationale-socialiste.

Note non datée, signée DAUDET, 181 rue Legendre.

6) Déclaration (non datée) à la Police Cantonale du Valais (entre le 20 et le 30 septembre 1947)

Archives fédérales suisses, AF, E 4320(B) 1991/243/133, dossier C.13.2383

Canton du Valais
Police Cantonale

Déclaration de DAUDET Georges Adrien Valentin, fils de Adrien et de Valentine Beuret, originaire de Chaillac/Indre (France), né le 11 mars 1902 à Chaillac, marié à Madeleine Brugnon, administrateur, dom. 181 rue Legendre, Paris 17^{ème}

Je suis né le 11 mars 1902 à Chaillac/Indre (France). Mon père, décédé en 1933, exerçait la profession d'architecte. J'ai suivi mes classes primaires à Chaillac et mes études primaires supérieures à St-Benoît du Sault/Indre. Dès 1920, mes parents ne pouvant subvenir à mes besoins, j'ai suivi, par correspondance, des cours de conducteur de travaux publics et suis entré dans les entreprises, d'abord comme commis, puis conducteur de travaux et ingénieur-adjoint d'une société de produits Hydrofuges dénommée « La Callandrite », avenue de l'Opéra à Paris. J'ai exercé mon activité dans cette entreprise jusqu'en 1934. De 1934 à 1936, toujours comme conducteur de travaux, j'ai été engagé par la maison Desplat & Lefèvre dont le siège social est à proximité de la Madeleine à Paris.

C'est à partir de l'année 1936 que j'ai commencé à collaborer à la rédaction et à l'administration de journaux anti-communistes tels que « La Voix de l'Est Parisien » et « La Victoire ». C'est en 1938 que pour la première fois je suis entré en relations avec M. LAVAL. L'activité précitée a pris fin au début des hostilités, soit en août 1939.

J'ai mobilisé à St-Cloud au 61^{ème} groupe autonome d'artillerie, compagnie du capitaine Aucher. J'ai été démobilisé vers le 15 août 1940 à Mauléon/Basses-Pyrénées. J'ai regagné Paris le 15 août de la même année.

Vu la situation, j'ai eu beaucoup de peine à me reprocurer du travail. Ce n'est que le 1^{er} décembre 1940 que j'ai été engagé, comme administrateur, du journal quotidien « La France », dirigé par M. Fontenoix, alors journaliste. Il s'agissait d'un journal collaborationniste modéré. J'ai occupé cette place jusqu'au 1^{er} novembre 1941. En mai 1941, à la demande de M. LAVAL, j'ai accepté le titre de directeur général (fonctions administratives seulement) du nouveau journal « La France socialiste », journal républicain destiné à ce moment-là à donner des informations pures, sans commentaires, à l'exclusion de toute politique pro-nazie. Peu de jours après les débuts de l'apparition de ce journal, sur la pression des autorités allemandes pour autant que je le sache, il a été désigné un directeur politique dénommé René Château, ancien député. En 1943, ce dernier a été remplacé par M. Hubert Lagardelle, ancien Ministre du Travail sous le Cabinet LAVAL. J'ai occupé les fonctions citées plus haut jusqu'à la Libération de la France.

Le 21 décembre 1943, j'ai contracté mariage avec Madeleine Brugnon, née en 1921, domiciliée à ce moment-là chez ses parents, rue de Vanves, 133, Paris 15^{ème}. Depuis 1941, cette dernière fonctionnait comme secrétaire au journal « La France ». De cette union sont nés deux enfants, Jean-Louis né le 30.1.1942, et Jacques né le 4.11.1944.

Ma famille réside actuellement à Paris, 180 rue Legendre. Elle n'a jamais été inquiétée par les Autorités françaises.

Pour ce qui me concerne, avant la guerre, j'ai toujours été un républicain indépendant. Pendant la guerre, je n'ai jamais donné mon adhésion à aucun des partis politiques qui ont été constitués pendant l'occupation. Je me suis toujours tenu à l'écart des dîners, réunions et manifestations de toute nature dans la presse, sauf dans des réunions corporatives où je représentais mon journal et défendais les intérêts matériels en même temps que ceux du personnel placé sous mes ordres. J'ajoute que ma femme possède une attestation établie par M. Camus, rédacteur actuel de « l'Humanité », précisant que je me suis porté garant pour lui pour le faire sortir de prison en 1943, que je n'avais, à sa connaissance, jamais tenu des propos pro-nazis ou manifesté des sentiments du même ordre en aucune façon.

Etant donné les menaces faites à la radio de Londres concernant les collaborateurs de tous les journaux ayant paru sous l'occupation, et sur les conseils de M. Ventillard, éditeur de journaux, à Paris, rue Blanche, je me suis réfugié chez lui dès la libération et pendant une quinzaine de jours. Je me suis réfugié dès lors chez des amis jusqu'au 15 septembre 1947 date à laquelle j'ai franchi

la frontière franco-suisse à Ambilly/France. Je possédais à ce moment-là en tout et pour tout frs. 3.000.- français.

A Genève, j'ai logé dans différents hôtels de la ville, toujours sous le nom de Maleine Georges, nom d'emprunt de la Légion. Dès mon entrée en Suisse, j'ai cherché à entrer en relations avec M. Jardin, ancien chargé d'affaires à l'Ambassade de France à Berne, que je connaissais personnellement. Ce n'est que le 20 septembre qu'ayant trouvé son adresse, j'ai pris contact avec lui dans la villa qu'il occupe à Pully/Vaud. Sur ses indications, je me suis présenté ce jour auprès de M. Aymon, Chef du bureau cantonal des Etrangers à Sion.

Si j'ai décidé de venir me réfugier en Suisse c'est que depuis le 5 septembre 1947 je suis cité à comparaître par devant la Cour de Justice, à Paris. J'ai été au courant de cette citation par l'intermédiaire de ma femme qui a reçu la convocation et avec laquelle j'étais toujours en relations. Je me suis recherché actuellement et inculpé pour intelligence avec l'ennemi. L'on me reproche d'avoir dirigé un journal pendant l'occupation allemande. Si j'ai gagné la Suisse c'est parce que dernièrement, le rédacteur en chef du journal « La France Socialiste », par conséquent technicien sans responsabilités, a tout de même été condamné à 8 ans de travaux forcés. J'ajoute encore que M. Lagardelle, directeur politique du même journal, a été lui condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Pour votre orientation, je précise que dès le 5 janvier 1945 et jusqu'à la mi-août 1946 j'ai servi aux Forces françaises libres, 13^{ème} demi-brigade de la Légion étrangère, sous le nom de Maleine Georges. J'ai signé cet engagement pour prouver que j'étais un bon Français et dans l'espoir que cela m'aiderait à prouver ma bonne foi.

Je ne suis actuellement porteur d'aucun papier prouvant ma véritable identité. Je puis les avoir assez rapidement car ils sont au domicile de ma femme.

Je ne possède que quatre pièces prouvant mon passage à la Légion. Etant donné la partialité actuelle des tribunaux français, je demande à ce que l'on veuille bien m'accorder l'hospitalité en Suisse jusqu'à ce que puisse intervenir une solution juste pour ce qui concerne mon cas. Je suis disposé à effectuer le travail que l'on m'assignera.

L'agent :

L'interrogé :

7) Procès-verbal d'audition par le Ministère Public Fédéral suisse (30 septembre 1947)

Archives fédérales suisses, AF, E 4320(B) 1991/243/133, dossier C.13.2383

Sion, le 30.9.1947,
Police de sûreté.

MINISTÈRE PUBLIC FÉDÉRAL
Service de Police
N° C.13.2382.

Procès-verbal d'audition

Se présente

DAUDET Georges-Adrien-Valentin, de feu Adrien et de Valentine BEAURET, né le 11.3.1902 à Chaillac (Indre), allié à Madeleine née BRUGNON, administrateur, de nationalité française, dom. à Paris, 181, rue Legendre (17ème.)

D.- Avez-vous, avant ou durant la guerre, appartenu à un quelconque parti politique ?

R.- En 1924, j'ai adhéré au parti nationaliste "Le Faisceau" à la tête duquel se trouvait Georges VALLOIS, actuellement, si je ne me trompe, éditeur à Paris, ainsi que Philippe BARRES, directeur actuel de "Paris Presse", résidant à Paris. Un troisième personnage se trouvait parmi les membres dirigeants de ce groupement politique. Il s'agit de Philippe LAMOUR, qui est maintenant secrétaire général de la Confédération générale de l'Agriculture française. Ce parti n'a eu qu'une existence éphémère, des dissensions étant survenues entre les chefs et l'organisation manquant totalement de fonds. L'activité de ce parti se borna à des manifestations anti-herriotistes au moment de la chute du franc français en 1924. Le président Herriot était à ce moment à la tête du Gouvernement. Je n'ai, autrement, jamais appartenu à un parti politique.

D.- Quand et dans quelles circonstances avez-vous fait la connaissance ou êtes-vous entré en contact avec Georges OLTRAMARE, dit Dieudonné ou Karl Diodatti ?

R.- J'ai vu OLTRAMARE pour la première fois dans les bureaux du journal "La France au Travail", 142 rue Montmartre. Ceci se passait vers la fin novembre 1940. J'avais, à ce moment, été chargé par le Président LAVAL de reprendre la direction, ou plutôt l'administration, du journal. Le Président LAVAL tenait absolument à procéder au nettoyage de toute l'équipe OLTRAMARE, parce qu'il voulait créer un journal apolitique qui serait en mesure de contrebalancer l'influence d'autres journaux qui se montraient réellement par trop germanophiles. Je connaissais LAVAL depuis 1938 sauf erreur. Je lui avais été présenté à l'époque par un ancien député de Montreuil, près de Paris, M. Paul PONCET, qui avait été battu dans sa circonscription, lors des élections de 1936, par Jacques -DUCLOS, l'actuel secrétaire du Parti communiste français. Au cours de la campagne électorale de 1936, j'avais aidé PONCET à combattre la candidature DUCLOS. Ce furent les raisons qui engagèrent PONCET à me faire connaître à M. LAVAL. Depuis ce moment, je suis resté en contact avec ce dernier.

En date du 15.8.1940, alors que je venais d'être démobilisé et de rentrer à Paris, je me suis rendu dans la Haute-Vienne pour rendre visite à ma mère. J'ai profité de mon voyage dans cette région pour aller dire bonjour à M. LAVAL, qui était à ce moment à Vichy. Etant sans travail, M. LAVAL me laissa entendre qu'il me préviendrait lorsqu'il aurait connaissance de quelque chose. Comme je vous le dit plus haut, il me pria en novembre 1940 de reprendre en main "La France au Travail". Je n'avais aucune connaissance en matière de technique journalistique. J'étais bien en mesure de rédiger un papier et j'étais très bien versé dans les questions d'administration de sociétés. J'avais, en effet, travaillé dans une société de fractionnement de la Loterie nationale française. J'occupais dans cette société le poste de secrétaire général. En arrivant à "La France au Travail", je me suis d'abord occupé de remettre un peu d'ordre dans la maison, puis de faire le bilan des opérations financières. OLTRAMARE était encore présent à ce moment. Mes compétences se bornaient aux questions purement administratives. Dans le but d'éliminer OLTRAMARE, j'ai commencé par recommander à ce dernier M. René SAIVE en qualité de rédacteur.

Dieudonné agréa cette candidature. SAIVE fit entrer à son tour l'un de ses amis du journal "L'Ordre", M. Roger BOUVARD. Quelques temps après, ceci par l'intermédiaire de SAIVE, je faisais entrer en qualité de rédacteur en chef adjoint de la "France au Travail", M. Paul ACHARD,

qui était également journaliste à l'Ordre. Ce dernier doit avoir pris ses fonctions en janvier ou février 1941. ACHARD prit aussitôt en main la partie technique du journal, ceci en plein accord avec moi. ACHARD avait préalablement été informé par moi que l'objectif que nous nous propositions était de liquider OLTRAMARE et toute son équipe. ACHARD s'employa de suite à trouver de nouveaux collaborateurs, pour que ceux-ci soient bien en place en vue de remplacer l'équipe OLTRAMARE, au moment où nous aurions la possibilité de nous passer de ses services. Dans cet ordre d'idée ACHARD engagea des gens tels que M. Elie RICHARD, qui était avant la guerre journaliste et chef des informations au journal "Ce Soir", Charles RUEN, du même journal, Jean LEUILLOT, etc. Nos relations avec OLTRAMARE devenaient toujours de plus en plus tendues, nous en arrivâmes à ne plus nous parler. Un beau soir, alors qu'OLTRAMARE était au marbre en train de vérifier sa copie, je lui remis de la main à la main, en présence d'ACHARD, de SAIVE et de tout le personnel, qui avait été prévenu, sa lettre de congédiement que j'avais moi-même rédigée et signée. OLTRAMARE n'eut, sur le moment, aucune réaction. Il ne fit que mettre ma lettre dans sa poche et partit. Le lendemain, dans l'après-midi, OLTRAMARE me fit apporter une lettre de l'Ambassade d'Allemagne, lettre signée par ACHENBACH, par laquelle on me donnait l'ordre, de façon courtoise, d'avoir à réintégrer OLTRAMARE dans ses fonctions. Pour autant que je me souvienne, j'ai montré cette lettre à SAIVE et à ACHARD. J'ai pris connaissance de la lettre en question devant l'envoyé d'OLTRAMARE qui attendait dans sa voiture, une Citroën traction avant, devant les bureaux, en compagnie de Jean DRAULT, Henri COSTON, Julien COURTINE et peut-être SAINT-SERGE, soit les fidèles de l'équipe OLTRAMARE. Le porteur de la lettre était un échetier d'un périodique parisien qu'OLTRAMARE avait l'intention de faire entrer à la "France au Travail", s'il avait pu revenir. C'est du moins ce que le journaliste en question me déclara lui-même. Le billet qui m'avait été remis spécifiait encore qu'ACHARD devrait être liquidé. Je ne voudrais pas certifier que cette injonction figurait sur la lettre d'ACHENBACH, mais en tous cas sur un papier qu'OLTRAMARE avait joint au billet d'ACHENBACH. Je répondis au porteur que je n'avais aucune raison d'obéir à l'ordre qui m'était donné et que si par surcroît, OLTRAMARE voulait malgré tout remettre les pieds dans les bureaux, je le ferai jeter dehors.

Le lendemain, c'est à dire le soir même où OLTRAMARE était venu devant les bureaux de "La France au Travail" avec ses amis, je recevais une invitation téléphonique de me rendre à l'Ambassade le lendemain matin. Je répondis à mon interlocuteur qu'il était inutile que je me rende à l'Ambassade, que cette entrevue ne pourrait en aucun cas me faire revenir sur ma décision, que je n'avais fait qu'exécuter les ordres du Président LAVAL, mais que par courtoisie je voulais bien donner suite à son invitation.

Le lendemain, au cours de l'entrevue que j'eus à l'Ambassade avec ACHENBACH et un autre fonctionnaire allemand, ceci en présence d'OLTRAMARE, ce dernier me reprocha en particulier d'avoir fait entrer au journal des gens, tels qu'ACHARD et SAIVE, qui saboteraient la politique de collaboration franco-allemande et qui avaient travaillé à des journaux de gauche, tels que l'Ordre et le Soir, journaux qui s'étaient volontairement sabordés au moment de l'arrivée des Allemands à Paris. Au moment où OLTRAMARE me fit ces reproches, ACHENBACH me demanda si ces gens venaient bien des journaux en question. Je lui répondis par l'affirmative en lui faisant remarquer que nous les avions engagés régulièrement, que la Propaganda-staffel n'avait élevé aucune objection, pas plus d'ailleurs que le Groupement corporatif de la Presse et que les messieurs nouvellement engagés ne faisaient l'objet d'aucun interdit de la part des Autorités allemandes. D'autre part, je faisais remarquer que SAIVE et ACHARD n'étaient que des techniciens de la profession et que nous n'avions nullement besoin de rédacteur politique. Devant mon attitude intransigeante, ACHENBACH me demanda d'accepter les papiers d'OLTRAMARE jusqu'à ce qu'il ait eu l'occasion d'examiner la question avec le Président LAVAL. OLTRAMARE nous fit effectivement parvenir un ou deux articles, dont le dernier fut volontairement mutilé, ce qui engagea l'intéressé à cesser toute collaboration à "La France au Travail".

Je n'ai dès ce moment jamais plus revu OLTRAMARE et partant, je n'ai plus eu de relations avec lui.

Depuis l'entrevue à l'Ambassade avec ACHENBACH, on me laissa tranquille. Ceci était peut-être dû au fait que le Président LAVAL intervint directement auprès des Autorités allemandes. Néanmoins, OLTRAMARE déposa une plainte auprès du Groupement corporatif de la Presse pour renvoi ou licenciement abusif.

Je fus peu après convoqué devant le Comité directeur du Groupement corporatif qui me demanda des explications au sujet du licenciement d'OLTRAMARE. Je répondis que l'intéressé n'avait pas été engagé régulièrement, que, par surcroît, s'il portait le titre de rédacteur en chef, il n'en exerçait pas les fonctions, se bornant à préparer son éditorial politique et que par ailleurs, le journal ne lui versait pas d'appointements.

En effet, depuis le 1er décembre 1940 jusqu'au moment où il quitta "La France au Travail", je ne lui ai jamais versé un centime, exception faite du remboursement de quelques petites notes de frais peu élevées. Je n'ai jamais su de quoi il vivait. Je savais qu'il collaborait à la radio, mais je ne sais pas si cela lui permettait de vivre. Pour ce qui me concerne je suis resté à "La France au Travail" jusqu'en date du 1er novembre 1941, tout en m'occupant de la mise au point de la Société Populaire d'Édition et d'impression. J'ai dès ce moment abandonné complètement "La France au Travail" pour me vouer exclusivement à "La France socialiste", qui juridiquement n'avait rien à voir avec l'autre journal. J'ai choisi les meilleurs éléments de "La France au Travail" pour monter "La France socialiste", c'est à dire SAIVE, RICHARD, RUEN, BOUVARD, LEUILLOT, pour ne parler que du personnel de la rédaction. "La France au Travail" cessa de paraître le 1er.11.1941 et le premier numéro de "La France socialiste" sortit de presse le 12.11.1941. Les nouveaux bureaux se trouvaient 30, Rue de Gramont et le journal était imprimé chez Delion, rue du Croissant. L'argent pour ce nouveau journal avait été fourni au départ par le Président LAVAL. Le journal devait être apolitique et c'était dans cette seule condition que j'en avais accepté la direction. Mais au bout de très peu de temps, les Allemands intervinrent et exigèrent de LAVAL que des articles politiques y fussent publiés, notamment par René CHATEAU et Francis DESPHILIPONT, dirigeants du mouvement "France Europe" et membres du Comité directeur du parti de Marcel DEAT. Je déclarai au Président LAVAL que je ne pouvais continuer à assumer la responsabilité effective de la direction du journal et je demandai à ce que le responsable de la partie politique, René CHATEAU, ait une délégation de pouvoir comme directeur politique, ce qui fut fait. J'étais en somme le directeur général du journal, mais à fonction administrative exclusivement. Hubert LAGARDELLE succéda à René CHATEAU dans les mêmes conditions, comme directeur politique. Je suis resté à "La France socialiste" jusqu'à la parution de son dernier numéro, soit en date du 12 ou 13 août 1944, si je ne fais erreur. Pour la suite, je m'en réfère à ma première déclaration. Je tiens néanmoins à souligner que je n'ai jamais pris part à aucune assemblée de presse en dehors des réunions professionnelles.

D.- Savez-vous si OLTRAMARE appartenait à un service allemand ?

R.- Je ne suis pas en mesure de vous renseigner dans ce domaine. Je n'ai pas suffisamment connu l'intéressé pour pouvoir affirmer quelque chose dans cet ordre d'idée. D'autre part le Président LAVAL qui était certainement au courant de beaucoup de chose ne m'a jamais fait une quelconque allusion dans ce domaine. Je sais simplement qu'il ne cachait pas ses sympathies pour le IIIème Reich.

D.- N'avez-vous jamais émargé aux fonds secrets ?

R.- Non jamais, mais il est par contre entendu que "La France socialiste" toucha son capital initial du Président LAVAL. Mais le journal une fois lancé n'a jamais touché un centime de personne. L'examen de la comptabilité prouve d'ailleurs qu'il était largement bénéficiaire.

D.- Avez-vous quelque chose à ajouter ?

R.- Tous les papiers que j'ai remis à la Police cantonale valaisanne au cours de mon premier interrogatoire étant au nom de MALEINE Georges, mon nom d'emprunt de légionnaire, je vous remets aujourd'hui ma carte d'identité établie à mon véritable nom.

D.- Avez- vous au cours des entretiens que vous avez inévitablement dû avoir avec OLTRAMARE, entendu que celui-ci ait fait des réflexions quelconques sur le compte de la Suisse ?

R.- Jamais.

Fait à Sion, le 30 septembre 1947.

Le personnel de Police : MINISTERE PUBLIC FEDERAL

Service de Police :

Müller, insp.

Lu et confirmé : signé : Daudet

8. Explications sur l'affaire Bernheim.

Archives privées

Voici ce que G. Daudet explique à un proche en 1955 :

« En 1940 juste avant la date de mise en exécution des lois sur l'expropriation des biens juifs, sachant que je devais me rendre en zone libre pour y rencontrer mon patron, un certain L me demanda de lui rendre un précieux service. Il ne s'agissait de rien moins que d'emporter avec moi pour les faire signer au juif au tapis du salon, des actes de transfert de propriété pour ainsi sauver les biens dudit juif. Ce que je fis. Inutile de dire que si j'avais été pris au passage de la zone cela aurait pu me coûter cher. Je pense que tu sais que je n'ai pas reçu un centime pour cette affaire en dehors du tapis du salon qui fut ensuite réclamé par l'intéressé. Quoi qu'il en soit les biens dudit juif furent préservés pendant toute la durée de l'occupation ce qui permit à celui-ci et au dénommé L de gagner pendant cette période un nombre respectable de millions 1940-44. Aussi n'ai-je eu aucun scrupule lorsqu'au moment de mon départ en voyage en 1944, le sieur L qui connaissait ma situation financière, me dit que son patron (le juif en question) et lui avaient contracté une dette envers moi et qu'ils entendaient s'en acquitter. Il suffirait me dit-il de t'adresser à lui le moment venu et c'est sur sa suggestion, et me dit-il pour te mettre à l'aise, qu'il suggéra l'idée d'un dépôt. Je sais comment il s'est acquitté de sa dette et avec quelle délicatesse, et je sais aussi par un autre camarade qui m'en avisa à l'époque ce que je dois penser d'autre chose.

J'ajoute que le même juif réfugié à Bâle jusqu'en 1944 où il a toujours de puissants intérêts dans de nombreuses sociétés, vint me voir à Neuilly. Et je termine en précisant que lorsque je lui demandai de m'aider pour venir ici, il prit une mine contrite en me disant qu'une intervention était chose délicate, qu'il était navré, mais que... C'est tout. (...) Inutile de te dire que j'ai déjà eu l'occasion de dire au dénommé L ce que je pense de lui. »

C) Décisions de justice

1) Tentative d'extorsion de fonds de 1938

Archives de Paris, D1U6 3832

a. Jugement du 16 décembre 1941

Jugement rendu le 16 décembre 1941
par le Tribunal correctionnel de la Seine
(13^{ème} chambre)

Pour le Procureur de la République

et pour

la Société anonyme Les Grandes Marques Réunies agissant poursuites et diligences de son administrateur délégué le sieur Godeau Hubert, élisant domicile au siège de ladite société, 19 rue Jean Beaufou (?) à Paris 7

contre

- 1) Libre, Daudet Georges, Adrien, Valentin, 39 ans, ingénieur, né le 11 mars 1902 à Chaillac arrondissement de Le Blanc, Indre, fils de Adrien et de Valentine Beudet, célibataire, demeurant à Paris 9 Cité du Retro.
- 2) Libre, Vernay Pierre, Théodore, Robert, 32 ans, employé de commerce, né le 1^{er} mars 1909 à Limace, Chili, fils de Pierre et de Thérèse Berquin, marié deux enfants demeurant à Paris 77 boulevard Beaumarchais nationalité Française.
- 3) Libre, Jeanne Vernay née Perrin Suzanne, 36 ans, sans profession, née le 24 décembre 1905 à Saint Quentin, Aisne, mariée deux enfants demeurant à Paris 77 boulevard Beaumarchais

Tentative d'extorsion de fonds, complicité

Le Tribunal, après en avoir délibéré conformément à la loi,

attendu que Daudet est poursuivi pour avoir tenté d'extorquer au sieur Godeau une somme de dix-neuf mille cinq cents francs et les époux Vernay pour complicité de tentative d'extorsion de fonds,

attendu que les époux Vernay nient toute complicité et sollicitent leur relaxe,

attendu que Daudet, tout en reconnaissant certains faits, nie avoir demandé à Godeau une somme quelconque, en tout cas soutient qu'il a agi avec bonne foi et non dans une intention délictuelle ou même dolosive,

attendu que le sieur Godeau, administrateur délégué de la société anonyme Les Grandes Marques Réunies sollicite du tribunal la condamnation des prévenus au paiement d'une somme de un franc au titre de dommage intérêts,

au fond,

attendu qu'il résulte de l'information et des débats que le sieur Godeau, chirurgien-dentiste, administrateur délégué de la société anonyme Les Grandes Marques Réunies reçut le trois septembre mille neuf cents trente-huit, alors qu'il se trouvait en Savoie, un télégramme anonyme ainsi conçu : « Pour affaire urgente G.M.R. prière vous tenir cabine Chapelle de quatorze heures trente à quinze heures (sic) », que à l'heure dite un correspondant inconnu l'informa que des choses graves nécessitaient sa présence à Paris,

attendu que le lendemain, quatre septembre, Godeau reçut dans ses bureaux le sieur Daudet, agent d'affaires et journaliste, qui lui déclara que des voyageurs ou représentants de la société usaient de malversations et de manœuvres coupables auprès de la clientèle pour vendre du vin et lui remit une note détaillée résumant les griefs formulés par certains clients,

attendu que cette note comportait en sous-titre « des irrégularités tombant sous le coup des lois pénales ... tromperie remarquée ... tromperie constatée ... menaces de plaintes collectives » et comme conclusion « j'estime qu'aujourd'hui avec le dossier tel que je l'ai constitué et la promesse formelle de témoignages de trente-deux autres clients de cette maison, que j'ai vus, un (?) il nous est possible d'entreprendre une action dont l'issue n'est pas douteuse, en même temps nous communiquerions votre dossier à la presse, ce qui nous vaudrait certainement des centaines de lettres... J'essaierai d'abord d'obtenir un arrangement amiable faute de quoi nous ferons le nécessaire pour déposer une plainte collective avec constitution de partie civile ... P.S. à titre indicatif je vous signale que nous nous appuierons pour le dépôt de notre plainte sur les décrets ... et les lois des 1^{er} août 1905, 18 juillet 1912 ... etc. »,

attendu que quoiqu'il l'ait nié, les dépositions de Marcovitch passées à la police et réitérées à l'instruction appuyant les déclarations de la partie civile, Daudet exigea verbalement de Godeau le versement d'une somme de dix-neuf mille cinq cents francs pour règlement des préjudices prétendus occasionnés aux clients dont il se disait le mandataire,

attendu que Daudet a fait suivre cette demande d'argent de deux pneumatiques comminatoires dont l'un, celui du six septembre mille neuf cent trente-huit contenait ces lignes « faute pour vous d'en terminer ce jour même avant dix-huit heures par un accord amiable je me verrai dans l'obligation d'utiliser les pouvoirs qui nous ont été confiés aux fins de dépôt de plainte avec constitution de partie civile »,

attendu que Daudet en est resté là après le silence et l'abstention opposées par Godeau à ces mises en demeure et qu'il n'a pas donné suite aux démarches faites par lui,

attendu que Daudet aurait été mandaté par un sieur Nicolas, client des Grandes Marques Réunies, mais qu'il ne résulte d'aucun des documents produits qu'il l'ait été par d'autres clients, qu'il s'est donc paré d'un titre qu'il n'avait pas pour entamer les pourparlers menaçants dont s'est plaint Godeau,

attendu que Daudet a été renseigné par quelqu'un au courant des usages de la société et qu'il est reconnu qu'il était en relations suivies et amicales avec le sieur et la dame Vernay, que la dame Vernay a été pendant longtemps chef-comptable des Grandes Marques Réunies et qu'elle nie, ainsi que son mari, avoir fourni à Daudet le moindre renseignement, tant sur la marche des affaires que sur les noms des clients, qu'en tout cas la preuve n'a pas été rapportée que Vernay qui occupait un poste subalterne de la société ait documenté utilement Daudet et qu'à supposer que lui ou sa femme aient fourni des renseignements à Daudet, il n'est pas démontré qu'ils aient agi dans l'intention de s'associer à une mesure de chantage à l'égard de Godeau, ou d'y participer en connaissance de cause,

attendu enfin et pour en terminer avec les actes de complicité reprochés aux époux Vernay par la prévention, que le télégramme du trois septembre 1938 émane de Daudet et non point de Vernay, ainsi qui y concluent deux des trois experts en écriture commis pour examiner au point de vue graphologique l'original du télégramme,

attendu que Daudet a donc bien menacé par écrit et verbalement Godeau de révélations et d'imputations de nature à le déconsidérer en tant qu'administrateur délégué de la société, qu'à l'aide de cette menace il a tenté d'obtenir la remise par Godeau d'une somme de dix-neuf mille cinq cents francs et qu'il importe de savoir s'il a agi dans un but de cupidité illégitime,

attendu à cet égard qu'il est certain que la somme réclamée n'était pas due et que la question n'a pas à se poser de savoir si elle pouvait correspondre à un montant total de préjudices éventuels dont auraient eu à souffrir certains clients des Grandes Marques Réunies que Daudet, quoiqu'il prétende, n'avait aucune qualité pour aboutir à des versements d'argent dont la taxation était faite d'office et d'autorité par lui seul,

attendu que Daudet, homme intelligent, n'a pas pu se méprendre sur la partie des menaces qu'il adressait à Godeau et qu'à supposer que des clients de la société des Grandes Marques Réunies aient eu de justes motifs de se plaindre des agissements de la société il n'appartenait pas à Daudet d'user de menaces dans le but d'arriver au versement d'une somme d'argent,

attendu toutefois que Daudet n'a pas mis ses menaces en exécution et qu'il a pu dans une certaine mesure, mal inspiré qu'il était incontestablement, croire toutefois que son action de justicier était légitimée par les circonstances, ce qui est de nature à lui faire octroyer le bénéfice de très larges circonstances atténuantes,

Par ces motifs déclare le délit de complicité de tentative d'extorsion de fonds non établie à l'encontre des époux Vernay, en conséquence Relaxe Vernay et la femme Vernay et les renvoie des frais de la poursuite sans dépens,

déclare par contre Daudet coupable d'avoir de Paris en mille neuf cent trente-huit (?) de menaces écrites et verbales de révélations (???) diffamatoires, tenté d'extorquer la remise de fonds du sieur Godeau, la dite tentative manifestée par un commencement d'exécution n'ayant été suspendue et n'ayant manqué son effet que par des circonstances indépendantes de la volonté de son auteur, délit prévu et puni par les articles (?) et 400 du code pénal (??) application des articles précités dont lecture a été donnée par le (?) et qui sont ainsi connues, tentative de crime manifestée par un commencement d'exécution si elle n'a été suspendue et si elle n'a manqué son effet que par des circonstances indépendantes de la volonté de son auteur est considérée comme le crime même, les tentatives de (?) ne seront considérées comme (?) que dans les cas prévus par une disposition spéciale de la loi 400. Quiconque à l'aide de la menace écrite ou verbale de révélations ou d'imputations diffamatoires aura extorqué ou tenté d'extorquer soit la remise de fonds ou valeurs soit la signature ou la remise des écrits (?) sera puni d'un emprisonnement (??)

condamne Daudet à Cinquante francs d'amende, statuant sur les conclusions de la partie civile condamne Daudet par toutes voies de droit et même par corps à payer au sieur Godeau es qualité la somme de Un franc au titre de dommages intérêts, condamne Daudet aux dépens lesquels sont liquidés savoir : pour ceux prélevés sur la consignation la somme de quatorze francs cinquante centimes et pour ceux avancés par le Trésor la somme de trois mille cinq cent trente francs trente centime plus sept francs cinquante centimes pour droits de poste, fixe au minimum la durée de la contrainte par corps s'il y a lieu de l'exercer.

b. Arrêt de la Cour d'appel du 11 mars 1943

Archives de Paris, 31W55

Arrêt rendu le 11 mars 1943
par la Cour d'Appel de Paris
chambre correctionnelle

Entre les nommés

- I- DAUDET Georges, Adrien, Valentin, né le 11 mars 1902 à Chaillac (Indre) de Adrien et de Valentine Beudet, ingénieur, Paris 9 rue du Retro
- II- VERNAY Pierre, Théodore, Robert, né le 1^{er} mars 1909 à Limace (Chili) de Pierre et de Thérèse Berquin, employé de commerce, Paris 77 Bd Beaumarchais
- III- PERRIN Suzanne épouse Vernay, née le 24 décembre 1905 à Saint-Quentin (Aisne) de Fernand et de Jeanne Déjoue, sup., Paris 77 Bd Beaumarchais

Prévenus, libres, défendeurs, intimés, Daudet appelant, comparants.
Daudet assisté de Me A. Berthon

d'une part

Et M. le Procureur de la République au Tribunal de la Seine plaignant, demandeur, appelant
Et la Société Anonyme des Grandes Marques Réunies agissant poursuites et diligences de son administrateur délégué le sieur Godeau Hubert élisant domicile au siège de ladite société 19 rue Jean Beausert (?) à Paris.

Plaignant, demandeur, partie civile, intimé, représenté par conclusions de Me Starck avocat
d'autre part

En présence de M. le Procureur général

Le dénommé Daudet le 24 décembre 1941 et le Ministère public à la même date et tous les prévenus ont relevé appel d'un jugement rendu le 16 décembre 1941 par le Tribunal Correctionnel de la Seine (13^{ème} ch.) par lequel et par les motifs y exprimés le Tribunal a relaxé Vernay et la dame Vernay des fins de la poursuite sans dépens, et a déclaré Daudet coupable de tentative d'extorsion de fonds, délit commis à Paris en 1938 prévu et puni par les articles 2, 3, 401 du Code Pénal et par application des articles précités, combinés toutefois à raison des circonstances atténuantes avec l'article 463 du Code Pénal, a condamné Daudet à cinquante francs d'amende.

Et statuant sur les conclusions de la partie civile

a condamné Daudet par toutes voies de droit et même par corps à payer au sieur Godeau en qualité la somme de un franc à titre de dommages-intérêts.

L'a condamné aux dépens lesquels sont liquidés à savoir : pour ceux prélevés sur la consignation à la somme de 14,50 francs, et pour ceux avancés par le Trésor à 3530,30 francs plus 7,50 francs pour droits de poste,

A fixé au minimum la durée de la contrainte par corps.

L'affaire portée à l'audience publique de la Cour au 21 janvier 1948, à l'appel de la cause Me Starck,

Ouï M le Conseiller Roussel en son rapport, Daudet et Vernay en leurs moyens de défense, Me (?) avocat de Daudet en ses conclusions et plaidoirie et l'affaire a été renvoyée au 18 février 1943 en (?)

Et à l'audience publique de la Cour du 18 février ouï la dame Vernay en ses moyens de défense, Me Clark avocat de la partie civile en ses conclusions et plaidoirie et M. Céride substitut de M. le Procureur Général en ses réquisitions et l'affaire a été mise en délibéré pour l'arrêt être rendu le 11 mars 1943.

Et à l'audience publique de la Cour de ce (?) 11 mars 1943 composée comme à l'audience publique du 21 janvier et 18 février 1943.

Vu toutes les pièces du dossier et vidant son délibéré.

La Cour

Statuant sur les appels interjetés par Daudet et le Ministère Public ensemble sur les conclusions du sieur Godeau partie civile intimé tendant à la confirmation du jugement entrepris et y faisant droit,

Adoptant sur l'exposé des faits les motifs des premiers juges :

I- Sur l'inculpation de tentative d'extorsion de fonds

Considérant que Daudet soutient que loin d'avoir cherché à réaliser un gain illicite il a agi en journaliste désintéressé, désireux de mettre fin à des abus à lui dénoncés sous le sceau d'un prétendu secret professionnel ;

mais considérant que cet inculpé s'est présenté à Godeau comme un véritable agent d'affaires, chargé des intérêts de nombreux clients des Grandes Marques Réunies, 9 nommément désignés et 32 tenus en réserve, observation faite qu'il n'a pu justifier que d'un seul mandat émanant d'un sieur Nicolas ;

qu'aucun doute ne peut subsister à ce sujet au vu de la circulaire en date du 3 septembre 1938 par lui remise à Godeau et commençant par ces mots « Monsieur et Cher Client » ;

considérant que sous la menace de poursuites judiciaires et d'une campagne de presse révélant au public les manœuvres coupables et les malversations employées par les représentants des Grandes Marques Réunies auprès de la clientèle, Daudet a exigé à deux reprises de Godeau le versement d'une somme de 19500 francs ;

qu'il a agi avec connaissance voulant contraindre sa victime à faire une remise de fonds en pesant sur sa volonté par la menace de révélations de faits diffamatoires ;

que le fait de cupidité illégitime se rencontre en l'espèce, Daudet ayant mis son silence à prix d'argent avec la pensée de toucher partie ou totalité des sommes indûment réclamées ;

considérant que la tentative a été manifestée par un commencement d'exécution : télégramme et coup de téléphone du 3 septembre 1938 rappelant Godeau à Paris, visites au bureau de ce dernier les 4 et 5 du même mois au cours desquelles ont été réclamé la somme de 19500 francs, pneumatiques des 6 et 8 septembre 1938 menaçant de poursuites en justice ;

que cette tentative n'a manqué son effet que par des circonstances indépendantes de la volonté de son auteur, la personne objet de la menace ayant refusé de faire la remise qu'on prétendait exiger d'elle.

II- Sur l'inculpation de complicité de tentative d'extorsion de fonds

Considérant que Vernay et la dame Vernay ont été inculpés et renvoyés en police correctionnelle de ce chef, au vu d'une première expertise officieuse qui faisait apparaître Vernay comme l'expéditeur du télégramme rappelant Godeau à Paris ;

mais considérant que l'expertise ordonnée par la juridiction du jugement établit que ce télégramme émane de Daudet, qui s'en reconnaît l'auteur ;

que dans ces conditions quelles que soient les présomptions qui pèsent sur les époux Vernay, il n'est pas impossible que Daudet, comme il le prétend, tienne les renseignements dont il a fait usage d'un autre employé congédié dont il se refuse à donner l'identité ;

que par suite la décision de relaxe apparaît justifiée.

III- Sur l'application de la peine

Considérant qu'en raison des circonstances de la cause il échet, tout en ne maintenant contre Daudet qu'une pénalité d'amende, de lui faire une application plus ferme de la loi.

Par ces motifs et ceux non contraires des premiers juges.

En ce qui concerne Daudet

Elève à cinq cents francs la peine d'amende.

Maintient les condamnations civiles.

En ce qui concerne les époux Vernay

Confirme la décision de relaxe.

Condamne Daudet aux dépens liquidés savoir : ceux avancés par lui à 37,30 francs, ceux avancés par le Trésor à 610,50 francs plus 13 francs pour droits de poste.

Fixe au maximum la durée de la contrainte par corps.

c. Déchéance du pourvoi en cassation du 19 octobre 1944

Archives de Paris, 31W55

Extrait des Minutes de la Cour de Cassation

à l'audience publique de la Chambre criminelle de la Cour de Cassation, tenue au Palais de Justice, à Paris, le 19 octobre 1944

Sur le pourvoi de Daudet, Georges

En cassation d'un arrêt rendu le 11 mars 1943, par la Cour d'Appel de Paris, Chambre Correctionnelle, qui l'a condamné à 500 frs d'amende et à des réparations civiles pour tentative d'extorsion de fonds

Est intervenu l'arrêt suivant :

La Cour,

Ouï M Diaule, Conseiller, en son rapport,

et M Bruine, Avocat Général, en ses conclusions :

Vu les articles 419 et 420 du Code d'instruction criminelle ;

attendu que le demandeur condamné le 11 mars 1944, par la cour d'appel de Paris,

à une simple peine pécuniaire, n'a ni justifié de la consignation de l'amende à l'appui de son pourvoi, ni produit les pièces supplétives exigées par la loi ;

Déclare le susnommé,

déchu de son pourvoi, le condamne par corps à l'amende et aux dépens.

Fixe au minimum la durée de la contrainte.

2) Condamnation par la Cour de justice de Lyon

Archives du département du Rhône, 394 W 292

Les mentions manuscrites sont mises en évidence par une police de caractères spécifique

COUR DE JUSTICE DE LYON
AUDIENCE DU 4 AOUT 1947
Affaire DAUDET Georges
accusé d'activité antinationale

QUESTION

REPONSE

L'accusé DAUDET Georges est -il coupable d'avoir sur le territoire français en temps de guerre, depuis le et notamment en 1943 et 1944 sciemment ;;;;;; de nature à nuire à la Défense Nationale et commis avec l'intention de favoriser les entreprises de toute nature de l'ennemi ?
La question des circonstances atténuantes a été posée.

Oui, à la majorité

Lyon, le 4 AOUT 1947

Le PRESIDENT

Les Jurés

En conséquence, après délibéré et à la majorité des voix, la Cour de Justice condamne DAUDET Georges à cinq ans d'emprisonnement, ...(...) mille francs d'amende, la dégradation nationale à vie et aux dépens.

3) Condamnation par la Cour de justice de la Seine

Archives Nationales, Z/6/417 dossier 4221

a. Jugement du 14 novembre 1947

*Les mentions manuscrites sont mises en évidence
par une police de caractères spécifique*

COUR de JUSTICE
QUATORZIEME SOUS-SECTION DEPARTEMENTALE de la SEINE
DOSSIER N° 4221
Audience du 19.11.1947
ARRÊT qui condamne
par contumace
le nommé
DAUDET Georges
à la Peine de Mort
à l'affichage et aux dépens ; à la D. N.
Prononce la Confiscation de ses biens au profit de la Nation

L'an mil neuf cent quarante-sept, le dix-neuf Novembre à quatorze heures trente minutes, Monsieur BOUTIN-DESVIGNES Président de la Cour de Justice, Quatorzième Sous-Section Départementale de la Seine, Messieurs LEBON Raoul, RABELLE Eugène, CHAPPELLIER Félix et MALON Pierre Jurés Titulaires du Jugement. Membres de la Cour de Justice, Monsieur REMONDAY Auguste Juré Suppléant, Monsieur HUGOT désigné pour remplir les fonctions de Commissaire du Gouvernement près la Cour de Justice et Maître CORNATON Greffier se sont réunis dans la salle d'audience de ladite Cour de Justice.

Les jurés ayant pris place aux côtés de M. le Président et ayant prêté le serment prescrit par l'article 312 du Code d'Instruction Criminelle ainsi que cela est constaté au Procès-Verbal de Prestation de Serment en date du dix-sept Novembre mil neuf cent quarante-sept, les portes de l'auditoire étant ouvertes et l'audience étant publique M. le Président a constaté le défaut de l'accusé.

Monsieur le Greffier a donné lecture de l'Exposé des faits rédigé par M. le Commissaire du Gouvernement ainsi que de la citation Introductive d'Instance. Il a également donné lecture de l'Ordonnance préparatoire à contumace rendue par M. le Président.

M. le Commissaire du Gouvernement a développé les charges qui appuyaient l'accusation et a requis l'application de la loi pénale par contumace.

M. le Président a déclaré que les débats étaient terminés et a donné lecture des questions auxquelles la Cour aura à répondre et résultant de la Citation Introductive d'Instance.

M. le Président et les jurés de jugement se sont ensuite retirés dans leur chambre des Délibérations, le juré suppléant a été conduit dans une autre chambre séparée de la chambre des Délibérations de la Cour de justice.

Après avoir délibéré, M. le Président et les jurés étant rentrés dans l'auditoire, y ayant repris leurs places, l'audience étant toujours publique M. le Président a donné lecture des réponses faites par la Cour de Justice aux questions posées et a prononcé l'arrêt suivant :

LA COUR

Vu l'exposé des faits en date du -----
rédigé par M. le Commissaire du Gouvernement, concluant au renvoi devant la Cour de Justice du nommé DAUDET Georges Adrien Valentin âgé de 45 ans, né le 11 mars 1902 à Chaillac (Indre) de Adrien Joseph Louis et de Valentine Beaudet, journaliste ayant été domicilié à Paris (17e) 181 rue Legendre sous l'accusation de s'être

rendu coupable dans les conditions énoncées aux articles 1 et 2 de l'Ordonnance du 28 Novembre 1944 du crime d'intelligence avec l'ennemi prévu par l'article 75-5 du Code Pénal

VU l'exploit en date du 11 Août du Ministère de Me Ch. BESME Huissier-Audencier près la Cour de Justice, portant citation au dit accusé d'avoir à comparaître devant la Cour de Justice Quatorzième Sous-Section Départementale de la Seine à l'audience du cinq septembre 1947.

VU le Procès-Verbal de M. le Commissaire du Gouvernement dressé en exécution de l'article 22 de l'Ordonnance du 28 novembre 1944 constatant le défaut du dit accusé.

VU l'Ordonnance en date du 5 septembre 1947 rendue par M. le Président de la Cour de Justice, septième Sous-Section Départementale de la Seine, fixant à l'audience du dix-neuf Novembre 1947 l'examen de cette affaire.

CONSIDERANT qu'à la date du 27 octobre 1947 cette Ordonnance a été affichée à la porte de l'immeuble sis à Paris (17e) 181 rue Legendre dernier domicile connu de l'accusé.

CONSIDERANT qu'à la date du ----- cette même Ordonnance a été insérée dans le Journal « *Ce Matin* ».

Qu'ainsi toutes les formalités de publicité prévues par la loi ont bien été accomplies.

VU les questions posées et les réponses faites à ces questions lesquelles sont ainsi libellées :

1^{ère} QUESTION.-

DAUDET Georges accusé contumace est-il coupable d'avoir à Paris et sur le Territoire National de la France au cours des années 1940 à 1944 en tout cas entre le 16 Juin 1940 et la date de la libération, en temps de guerre, étant Français, entretenu des intelligences avec l'Allemagne (ou avec ses agents) ?

Réponse : OUI à la majorité

2^{ème} QUESTION.-

L'action ci-dessus spécifiée sous la question précédente a-t-elle été commise avec l'intention de favoriser les entreprises de toute nature de l'Allemagne, puissance ennemie de la France et les Nations Alliées en guerre contre les Puissances de l'axe ?

Réponse : OUI à la majorité.

A la majorité des voix il n'existe pas de circonstances atténuantes en faveur de l'accusé.

Après en avoir délibéré conformément aux dispositions de l'article 57 de l'Ordonnance du 28 Novembre 1944 en Chambre du Conseil sans désemparer.

CONSIDERANT qu'il résulte des déclarations de la Cour de Justice que le nommé DAUDET Georges est coupable d'avoir à Paris et sur le Territoire National de la France au cours des années 1940 à 1944 en tout cas entre le 16 Juin 1940 et la date de la libération, en temps de guerre, étant Français, entretenu des intelligences avec l'Allemagne (ou avec ses agents) en vue de favoriser les entreprises de toute nature de cette puissance étrangère contre la France et les Nations Alliées en guerre contre les Puissances de l'axe (Crime prévu et réprimé par l'article 75-5 du Code Pénal – Décret-Loi du 29 Juillet 1939.

CONSIDERANT que les faits ci-dessus sont déclarés constants par M. le Président et le jury de Jugement de la Cour de Justice.

VU la Décision Judiciaire qui est ainsi libellée :

« A la majorité des voix : peine de Mort – Dégradation Nationale – Confiscation des Biens ».

La Cour, faisant application des articles 75 du Code Pénal paragraphe 5, 77 de l'Ordonnance du 28 Novembre 1944.

Condamne à la majorité des voix le nommé DAUDET Georges A la Peine de Mort.

Ordonne que cette peine sera exécutée dans les conditions prévues par le Code de Justice Militaire conformément aux dispositions de l'article 77 de l'Ordonnance du 28 Novembre 1944.

VU l'article 79 de l'Ordonnance précitée, Prononce la confiscation totale au profit de la Nation de tous les biens présents et à venir du condamné DAUDET suivant les dispositions de l'article 37 du Code Pénal et les prescriptions des articles 38 et 39 du même Code.

Déclare en outre DAUDET Georges en état d'indignité nationale et le condamne à la Dégradation Nationale suivant les dispositions de l'article 21 de l'Ordonnance du 26 décembre 1944.

Vu l'article 18 de la loi du 16 Mai 1855 sur les Droits de Poste et les dispositions de l'article 63 de l'Ordonnance du 28 Novembre 1944.

Condamne DAUDET Georges aux frais du procès envers liquidés à la somme de *Quatre Cents francs plus Deux Cents Cinquante francs* pour Droits de Poste.

Ordonne que le présent arrêt sera exécuté à la diligence de Monsieur le Commissaire du Gouvernement près la Cour de Justice.

Et VU les articles 25 de l'Ordonnance du 26 Décembre 1944 et 36 du Code Pénal :

Ordonne l'impression et l'affichage du présent arrêt aux frais du condamné.

Fait et prononcé au Palais de Justice, à Paris le Dix-neuf Novembre mil neuf cent quarante-sept, en audience publique de la Cour de Justice, Quatorzième Sous-Section Départementale de la Seine les débats du Procès ayant eu lieu publiquement où siégeaient Monsieur BOUTIN-DESVIGNES Président, Messieurs LEBON, RABELLE, CHAPPELLIER et WALON Pierre Jurés Titulaires du Jugement, Membres de la Cour de Justice.

Et ont signé le présent arrêt, Monsieur BOUTIN-DESVIGNES Président et Maître CORNATON Greffier.

Le Président

Le Greffier

b. Exposé des faits

PARQUET
DE LA
COUR DE JUSTICE
DU DEPARTEMENT DE LA SEINE

AFFAIRE : DAUDET Georges Adrien Valentin
44 ans, journaliste

-EN FUITE-

(M.A. du 27-1-1945)

Inculpé d'intelligences avec l'ennemi.

- :- :- :-

Après l'armistice de juin 1940 Georges DAUDET devint l'administrateur-gérant de la « France au Travail ». Journal qui bientôt périclita faute de lecteurs.

Le 31-10-1941 avec l'équipe de journalistes qui avaient apporté une collaboration à la « France au Travail » feuille, qui dès l'origine, aurait été très largement subventionnée par Pierre LAVAL et par l'Ambassade d'Allemagne.

Or le nouvel organe avait Georges DAUDET comme Directeur Général et pour Directeur Politique le nommé René CHATEAU.

Le but poursuivi par les dirigeants du Journal qui fut toujours violemment anti sémite et anti maçonnique était de recréer une large clientèle parmi les militants des anciens partis de Gauche et d'extrême gauche.

L'argent ne manquant pas, la direction de la « France socialiste » n'hésita pas à fournir précisément pour atteindre ce but plus facilement un très grand effort de propagande, elle organisa notamment des compétitions sportives et des manifestations artistiques « les tréteaux chantants » et elle fit distribuer chaque jour aux lecteurs du journal des primes importantes.

0 0
0

Il est ici à peine besoin de rappeler que la « France socialiste » fut l'un des journaux de la France occupée ayant le plus efficacement épaulé la propagande de l'ennemi.

Il est donc certain que par le seul fait d'avoir occupé jusqu'à la libération le poste de Directeur général de la « France socialiste » Georges DAUDET a été l'un des personnages des plus en vue dans le monde des collaborateurs de l'ennemi.

Et si Georges DAUDET n'a écrit pour ainsi dire aucun article durant l'occupation (un seul article a en effet paru sous sa signature dans la « France socialiste » article présentant au journal un nouveau collaborateur du journal l'ex-ministre Lagardelle).

Il n'en reste pas moins évident que cet inculpé ne pouvait pas ne pas être imprégné de l'esprit de la maison qu'il désignait, esprit qui par la force des choses, n'était à la vérité qu'un reflet du sien.

0 0
0

Dans le compte rendu de la séance d'une « ligue socialiste » ou prétendu telle - qu'il avait présidé le nommé René CHATEAU a d'ailleurs révélé que Georges DAUDET dont le souci constant et manifeste était de ne pas indisposer les autorités occupantes lui avait à plusieurs reprises demandé de faire des concessions au national-socialisme et de se plier aux consignes données par la censure allemande.

0 0

0

Georges DAUDET a, au surplus, si bien compris que sa collaboration avec l'ennemi l'exposait à de justes représailles qu'il a furtivement quitté son habituel domicile le 17-9-1944. Et il a été depuis lors activement recherché.

0 0
0

Il est vrai qu'en cours d'information c'est-à-dire dans le courant 1945 le magistrat instructeur a reçu une lettre apparemment signée par Georges DAUDET l'avisant que ledit Georges DAUDET se présenterait sous peu à son cabinet.

Or l'on ne peut que constater que Georges DAUDET, à le supposer bien entendu, l'auteur de la lettre en question n'a point tenu parole.

Un soi-disant ami de Georges DAUDET a en outre, fait parvenir une note signée « Georges DAUDET » note qui affirme que ce dernier a en somme fait du très bon travail tant à la « France au travail » qu'à la « France socialiste puisqu'aussi bien il avait réussi à « liquider » les équipes pro nazies de ces 2 journaux et à les remplacer par d'autres confrères journalistes dont certains le révèrent encore à l'heure actuelle.

Il convient enfin d'indiquer pour mémoire que Georges DAUDET a évidemment collaboré de 1942 à la Libération, en qualité de gérant, à l'administration d'un troisième journal « L'Effort socialiste » qui paraissait à Lyon ;

0 0
0

Casier et renseignements :

Le casier de l'inculpé ne mentionne aucune condamnation.

Cependant un rapport de police révèle que Georges DAUDET aurait été condamné le 11-3-1943 par la Cour de Paris à 500 francs d'amende pour tentative d'escroquerie.

0 0
0

Attendu qu'il résulte de l'exposé ci-dessus charges suffisantes contre le nommé DAUDET Georges Adrien Valentin d'avoir à Paris ou sur le territoire national de la France, dans le courant des années 1940, 1941, 1942, 1943, et 1944 en tout cas entre le 16 juin 1940 et la date de la Libération avec l'intention de favoriser les entreprises de l'ennemi étant Français, entretenu des Intelligences avec une puissance étrangère ou avec ses agents en vue de favoriser les entreprises de cette puissance contre la France.

Crime prévu par les articles 75-5 et suivants du Code Pénal (modifié par le décret-loi du 29 juillet 1939) et par les articles 1 et 2 de l'Ordonnance du 28 novembre 1944.

Renvoyons le susnommé devant ladite Cour de Justice pour y être jugé conformément à la Loi.

LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT ADJOINT

Rapport au sujet de Monsieur Georges DAUDET

Un légionnaire que je connais bien est venu me trouver le jour de sa démobilisation pour m'expliquer sa situation et me demander conseil.

Son nom réel est Georges Daudet, sa déclaration sur les faits que la Justice pourrait avoir à lui reprocher est jointe.

Je puis certifier qu'il s'est engagé en Février 1945 à la Légion Etrangère, a tenu sa place dans son Bataillon en secteur sur le Rhin au début de Mars et dans les attaques dans les Alpes Maritimes (Campagne de ...illisible..., deillisible.... et de ..illisible). Je puis dire aussi qu'il a fait mon admiration par son travail, son dévouement de toutes les minutes, son désir de servir.

Engagé volontaire à 43 ans – pris à la visite médicale sur sa demande, car sa santé est très médiocre (rhumatisme – goutte) je l'ai toujours trouvé à son poste, au travail, alors qu'il n'avait qu'un mot à dire pour se faire hospitaliser. En un mot j'ai pour lui de l'estime et j'éprouve même à son égard une réelle admiration pour ce qu'il a fait sous mes ordres. Son passé est ce qu'il est – pas bien loin noir sans doute et ses déclarations peuvent facilement être vérifiées. Voilà un garçon qui s'est trompé en 1940 ; il n'a cessé pourtant de vivre suivant sa conscience et n'a pas hésité à s'engager pour aller se battre, à l'heure où tant de jeunes français ne songeaient qu'à la politique la plus mesquine ou aux profits faciles du marché noir.

Quelques précisions sur son histoire. A la libération de Paris voulait se présenter à la Préfecture, en a été dissuadé par ses amis de la Résistance, car c'était l'heure de la justice sommaire. Ne s'est pas engagé immédiatement car sa femme était enceinte et disposait de peu de ressources, puis parce qu'il est tombé sérieusement malade.

Actuellement, il ne connaît pas sa situation car des policiers sont bien venus à son domicile mais n'ont jamais notifié de mandat d'arrêt contre lui. Sa femme n'a pas été inquiétée.

J'ai donc l'honneur de demander :

- 1) s'il est recherché par la Justice et dans l'affirmative sous quelle inculpation
- 2) comment il doit faire pour être lavé, blanchi et reprendre sa vie au grand jour. Il veut bien aller en prison et être jugé si la justice l'exige mais est très ennuyé pour sa femme et ses deux enfants qui seraient dans la misère.

Enfin, s'il a pêché, je voudrais que l'on tienne compte de sa bonne volonté. Tant de Français ont été trompés en 1940 que leur procès serait celui de la France. Je ne prétends pas tout connaître de lui et je ne veux pas le soustraire à la loi, mais pourtant je le connais mieux que les juges qui rapidement traiteront son cas après celui d'un autre, avant le suivant et mon témoignage a sa valeur. Enfin, il a cherché à se racheter moins de ses fautes que de ses erreurs et il a tout pour faire un bon mari et un bon père doublé d'un très bon français.

A. Lalande
Chef de Bataillon 13^{ème}
Demi Brigade de Légion
étrangère

La réponse à cette note pourrait être envoyée à Monsieur le Capitaine Aumonier Malec Centre d'Accueil Amilakvari 112 Avenue de Gravelle (ENT 2076), St. Maurice, Seine, en rappelant mon nom.

Je serai dans la région parisienne jusqu'au 20 ou 25 août et après le 20 septembre. Je pourrais donc apporter tous renseignements complémentaires si nécessaire.

D) Rapports de police

1. Police française

a. Confédération Nationale des Comités de Salut Public et Forces Françaises (1939)

AN F/7/14819, 2 BL 52

Confédération nationale des Comités de salut public ; enquêtes au sujet des ressources du mouvement et du journal " Forces françaises" ; dossier personnel du sieur Daudet, dit Delhoume, directeur du journal ; 1939.

*****Page de couverture*****

2 BL 52

Directions des affaires criminelles et des grâces, 1^{er} bureau
Enregistré le 5 mai 1939

« Forces Françaises », journal du 22- 4 -1939

*****Nouvelle page*****

PARQUET DE LA COUR D'APPEL DE PARIS
1939

Paris, le 9 mai

N° 2046 Presse
Service central
Direct : Criminelle
1^{er} Bureau
2 BL 52/R
Ouverture d'une information c/les
dirigeants du journal
« Forces Françaises ».

Le Procureur Général près la Cour d'Appel de Paris

à Monsieur le Grade des Sceaux

Me référant à votre dépêche du 6 mai 1939, j'ai l'honneur de vous faire connaître que mon Substitut de la Seine a requis le 6 mai courant l'ouverture d'une information contre le nommé DAUDET, Directeur du Journal « Forces Françaises » et à tous autres, du chef d'infraction à l'article 1^{er} du décret-loi du 21 avril 1939 sur les propagandes étrangères.

M. COMBEAU, juge d'instruction, a été chargé de cette affaire dont je ne manquerai pas de vous faire connaître les suites.

LE PROCUREUR GENERAL
Signé : Raoul CAVARROC

*****Nouvelle page*****

L/C
PARQUET
du
TRIBUNAL
de
PREMIERE INSTANCE
du
DEPARTEMENT DE LA SEINE
4^{ème} Section
Service Central

MINISTERE de la JUSTICE

9 MAI 1939

CABINET

J'ai l'honneur de vous transmettre le numéro du journal « Forces Françaises » portant la date du 22 avril 1939 qui m'a été signalé par M. le Directeur de la Police Judiciaire.

Celui-ci indique, dans le rapport dont copie est jointe, que les ressources de la « Confédération des Comités de Salut Public », groupement dont le journal précité est l'organe, ne sont pas nettement établies. Il ajoute que, le président de ce groupement qui habite en hôtel, étant aussi membre de la « Ligue Internationale contre le communisme » dont le siège est à Genève, il pourrait peut-être y avoir lieu pour mon Parquet de requérir l'ouverture d'une information basée sur le décret-loi du 21 avril dernier, réprimant les propagandes étrangères, dans le but de déterminer la provenance des fonds nécessaires au journal précité et au groupement dont il entend répandre la doctrine.

Le numéro du journal « Forces Françaises » portant la date du 22 avril 1939, publie :

1°) en 1^{ère} page un article intitulé « Deux poids et deux mesures » et en 4^{ème} page un article intitulé « John BULL l'embusqué n°1 de la prochaine dernière » dont les auteurs attaquent violemment l'Angleterre, et où l'on relève les passages suivants :

(se reporter à la reproduction intégrale du journal (B3))

2°) en 1^{ère} et 2^{ème} page un article intitulé « Perfidie Soviétique » dont l'auteur attaque violemment l'U.R.S.S.

3°) en 3^{ème} page un article intitulé « La Guerre avec l'Allemagne est-elle fatale ? » où l'on relève les passages suivants :

(se reporter à la reproduction intégrale du journal en B3)

Le sens de ces articles, les buts que semblent se proposer leurs auteurs, certains des termes même employés, peuvent donner à penser que les fonds nécessaires à cette propagande sont de provenance étrangère ; au surplus, M. le Directeur de la Police Judiciaire a fait connaître que le sieur DAUDET, dit DELHAUME, président de la Confédération des Comités de Salut Public et directeur du journal « Forces Françaises » ne cachait pas ses sympathies ardentes en faveur des régimes fascistes et hitlériens. Aussi les moyens d'existence du susnommé étant mal définis une information me semble devoir être ouverte, en vertu de l'art. 1^{er} du décret-loi du 21 avril 1939.

L'on pourrait certes penser que le décret dont s'agit n'ayant été promulgué que le 25 avril 1939 ce texte ne saurait trouver son application au regard d'un numéro de journal paru le 22 du même mois. Mais il convient d'observer que le groupement dit « Confédération des Comités de Salut Public » dont le journal « Forces Françaises » est l'organe continue de propagande et qu'ainsi le texte susvisé peut recevoir son application.

Dans ces conditions, j'ai l'intention, sauf instructions contraires de votre part, de requérir contre DAUDET et tous autres l'ouverture d'une information basée sur l'art. 1^{er} du décret-loi du 21 avril 1939.

LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

*****Page de couverture*****

Ministère de l'Intérieur
Direction générale de la Sureté Nationale
Inspection Générale
Services de Police Criminelle

Dossier 060167

*****Nouvelle page*****

L'INSPECTEUR GENERAL
chargé des Services de la Police Criminelle
à Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

Comme suite à votre lettre, en date du 1^{er} Mai courant, relative à l'activité du sieur DAUDET, dit DELHAUME, directeur du journal « Forces Françaises » et membre de la « Ligue Internationales anti-communiste », dont le siège serait à Genève, j'ai l'honneur de vous transmettre, sous ce pli, un rapport établi le 5 de ce mois par un fonctionnaire de mes services, à ce sujet.

L'INSPECTEUR GENERAL

*****Nouvelle page*****

Le Commissaire de police mobile Pierre CHABOT
à Monsieur l'INSPECTEUR GENERAL des Services de Police Criminelle

Conformément à vos instructions et en exécution de la demande de renseignements adressée à nos services le 1^{er} Mai courant, par M. le Procureur de la République près le Tribunal de la Seine, concernant les agissements en France de la « Ligue Internationale anti-communiste » dont le siège serait à Genève, et signalant le sieur DAUDET, dit DELHAUME, Directeur du journal « Forces Françaises », comme membre de ce groupement, j'ai l'honneur de vous rendre compte des investigations que j'ai effectuées à ce sujet :

Le nommé DAUDET, Georges, Adrien, Valentin, dit « DELHAUME, Georges », né le 11 mars 1902 à Chaillac (Indre), Ingénieur civil des Travaux Publics de l'Etat, demeure actuellement 3 rue Colette (17^e) depuis le 29 Décembre 1938, dans un studio au loyer mensuel de 500 francs. Divorcé sans enfant, DAUDET vit seul à cette adresse où on ne lui connaît aucune fréquentation. Il n'y reçoit d'autre part que très peu de courrier.

Le susnommé habita précédemment 24 rue Francoeur, 57 rue des Petites Ecuries, 10 Bd Voltaire et antérieurement 17 Bd Magenta.

Se disant tour à tour ingénieur conseil ingénieur civil, fondé de pouvoirs, administrateur de sociétés, il fit partie, en 1937, de la « Société d'Application de la Loterie Gratuite », 14 Bd Montmartre.

Au point de vue politique, DAUDET a été candidat sans succès sous l'étiquette de républicain indépendant à l'élection municipale complémentaire du 9 février 1936 dans le quartier du Mail ainsi qu'à l'élection législative d'avril 1936 dans le 2^e Arrondissement.

Le 24 juillet 1937, le passeport n° 47.358 lui fut délivré par la Préfecture de Police, mais à l'expiration de la validité de ce document DAUDET n'a présenté aucune demande de renouvellement.

DAUDET est noté aux sommiers judiciaires comme suit :

1 condamnation -50 frs – 12^e Chambre – le 30 avril 1936

pour injures diffamation - Défaut - sous réserve d'amnistie

Au cours de ces dernières années, ses diverses activités ne semblent pas lui avoir toujours évité la gêne car il quitta ses divers domiciles, laissant des notes impayées qu'il aurait réglé par la suite assez difficilement.

DAUDET fonda la Confédération Nationales des Comités de Salut Public, association déclarée le 13 mai 1938 à la Préfecture de Police (Récépissé de déclaration délivré le 19 Mai 1938).

Aux termes de ses statuts, cette association a pour but de réaliser l'union des français dans le cadre des institutions et libertés républicaines.

Le siège est à Paris, 9 Cité du Retiro (8^e) et il n'apparaît pas qu'elle ait pris jusqu'ici beaucoup d'importance. Elle manifeste surtout son activité par la publication d'une feuille périodique intitulée « Forces Françaises », dont le Directeur est DAUDET, sous le nom de Georges DELHAUME, et dont la rédaction et l'Administration sont installées dans les mêmes locaux de la Cité du Retiro. (Tél : 60-91 – 60-92 – 60-93.

On ne connaît pas d'employés qui pourraient aider DAUDET Georges dans sa tâche. Ce dernier, à la fois Directeur, Rédacteur et Gérant des Forces Françaises, travaille particulièrement la nuit, aux dires des témoins entendus.

Il est à noter que les locaux servant de siège à la Confédération Nationale des Comités de Salut Public ainsi qu'au journal précité, furent loués au mois de juillet 1937, par DAUDET, Georges. Composés de trois petites pièces au 3^e étage d'un building, leur loyer de 2.200 francs par trimestre est actuellement au nom de la Confédération.

Cinq numéros du Journal « Forces Françaises » ont paru aux dates suivantes : en 1938, les 27 Mai, 3 Juin, 23 Septembre, 1^{er} Octobre, et en 1939 le 22 avril.

Le tirage a varié entre 5.000 et 10.000 exemplaires qui, imprimés d'abord 17 Villa d'Alésia, sortaient en ce qui concerne les trois derniers numéros des presses de l'Imprimerie DELION, 16 rue du Croissant (2^e).

Il y a lieu de retenir, au sujet du numéro des Forces Françaises du 23 Septembre 1938, qu'un tirage supplémentaire de 45.000 exemplaires fut demandé à l'imprimerie DELION.

On y menait spécialement une campagne contre l'organisation intérieure de la Tchécoslovaquie et un plaidoyer en faveur de la minorité allemande envers laquelle le Gouvernement de Prague n'aurait pas tenu ses engagements.

Il convient, d'autre part, de signaler que les « Forces Françaises » du 22 avril 1939 contiennent des articles hostiles à l'Alliance Anglo Russe.

On ne peut s'empêcher de constater que cette publication paraît uniquement à des moments de grave tension politique en Europe.

Je n'ai pu, au cours de mes investigations, découvrir l'origine des fonds dont DAUDET Georges semble disposer.

Par ailleurs, en ce qui concerne la « Ligue Internationale anti-communiste » dont le siège serait à Genève, il ne m'a pas été permis de déterminer si DAUDET en était ou en avait été membre.

Seule, une note rédigée en 1938 par les services de la Préfecture de Police signale que le susnommé est connu pour avoir fait partie de cette organisation, sans autre précision.

Il s'agirait d'ailleurs et vraisemblablement, non pas de la « Ligue Internationale anti-communiste » mais de « l'Entente Internationale anti-communiste », dont le siège est à Genève, 14 Promenade Saint-Antoine.

L'animateur et le Président de cette organisation est un nommé Théodore AUBERT, Avocat au Barreau de Genève, et Député du Parlement Suisse, qui, dans la lutte contre le communisme en général et le Komintern en particulier, se place essentiellement sur un plan idéologique.

Il n'apparaît pas, à ma connaissance, que l'Association Genevoise puisse favoriser l'activité de DAUDET, Georges.

Néanmoins, lors de la 13^e Conférence du Conseil International de l'Entente Internationale anti-communiste qui eut lieu à Genève fin Février dernier, un représentant de l'organisation française « L'Association de la Défense de la Nation », siège 15 rue Jean Jacques Rousseau, Paris 1^{er}, - dont le secrétaire général est le Commandant LOUSTANAU-LACAU, dit Navarre, exposa la manière dont en France cet organisme avait intenté une action tendant à la dissolution du parti communiste français. Il indiqua que cette action avait déjà été appelée en conciliation et que les représentants communistes avaient fait défaut.

Il ne semble pas qu'il y ait une relation entre les agissements de DAUDET, Georges, et l'activité poursuivie par l'Association de Défense de la Nation.

Le Commissaire de police mobile.

*****Nouvelle page*****

Paris le 29 mai 1939
N° E.232.385

L'enquête à laquelle il a été procédé en exécution des prescriptions contenues dans la commission rogatoire ci-jointe, et notamment dans le but de rechercher les ressources qui alimentent l'action politique de la Confédération Nationale des Comités de Salut Public et son organe intitulé « Forces Françaises » n'a pas permis d'établir l'origine des fonds permettant à ce groupement de subsister.

Au cours de la perquisition effectuée le 9 courant au siège de la Confédération Nationale des Comités de Salut Public, 9 Cité du Retiro il a été saisi des documents et notamment de la

correspondance, ayant trait à des démarches auprès de maisons de commerce de la région parisienne, en vue semble-t-il d'obtenir des contrats de publicité.

Il a été alors procédé à l'examen de la collection du journal « Forces Françaises » d'où il ressort que le N°1, en date du 27 mai 1938, ne comportait qu'une publicité pour la Loterie Nationale.

Le N°2 en date du 3 juin 1938, comporte une publicité pour les établissements DUBONNET, le N°3 du 23 septembre 1938, et le N°4 du 1^{er} octobre 1938 ne comportent aucune publicité.

Enfin, le N°1 de la nouvelle série en date du 22 avril 1939, comporte à nouveau une publicité pour les établissements DUBONNET.

Il a donc été procédé à l'audition de diverses personnes susceptibles d'avoir fourni des contrats de publicité au dit journal.

Au sujet de la publicité DUBONNET, M. VIRTEL, Chef de ce service, a fait connaître qu'à la date du 21 avril 1939, il avait reçu la visite d'un sieur Georges DELHAUME, venu pour solliciter un contrat. Celui-ci lui fut refusé à titre payant, mais il lui fut remis un « galvano » pour insertion à titre entièrement gratuit, c'est-à-dire sans obligation de paiement, de la part de la maison DUBONNET.

D'après M. VIRTEL, les relations publicitaires n'auraient pas été poussées plus avant.

A toutes fins utiles, M. SEMGES, Clément, chef du service de la publicité à la maison VOLT, 3 rue Godot de Mauroy, à Paris, agent des établissements DUBONNET, a été entendu aux fins d'établir si le sieur DELHAUME, alias DAUDET, n'aurait pas sollicité de contrat, ce fut sans résultat.

Dans les mêmes conditions, M. MULIER, chef de la publicité de la maison ALBA, 16 boulevard Poissonnière, à Paris, a fait connaître par l'intermédiaire de M. BOILEAU, Emile, sous-directeur, qu'à aucun moment il n'avait passé de contrat de publicité soit avec M. DAUDET, soit avec le journal FORCES FRANCAISES.

Des vérifications ont été également effectuées auprès des maisons SAINT-RAPHAEL, QUINQUINA, sise 8 rue du Parc Royal et FERNET-BRANCA, 145 boulevard Magenta.

Les chefs de publicité de ces établissements ont déclaré également qu'à aucun moment ils n'avaient été sollicités pour fournir de la publicité au dit journal.

A la suite de ces vérifications, demeurées sans résultat, il a été procédé à l'audition des deux principaux ex-collaborateurs du sieur DAUDET, à savoir :

1°- M. VERNAY, Pierre, Robert, Théodore, né le 1^{er} mars 1909 au Chili (Amérique du Sud), de nationalité française, demeurant 77 boulevard Beaumarchais, employé de commerce, actuellement en chômage.

Il a déclaré :

J'ai connu M. DAUDET, voici 5 ans, environ, alors que tous deux, nous appartenions au « Parti Social National ».

Cette association dissoute depuis 1935, je crois, avait son siège rue Weber, à un numéro dont je ne me souviens pas.

A cette époque, DAUDET se disait ingénieur.

Dans le courant de mai 1938, j'ai reçu une lettre de lui, à mon ancien domicile 20 rue des Tourelles, par laquelle il me demandait de passer le voir, à son domicile du moment, rue Francoeur, je crois.

M'y étant présenté, au cours de la conversation, il me demanda de lui apporter ma collaboration dans la constitution d'un parti, qu'il intitule « Confédération des Comités de Salut Public », et dont le siège était 9 Cité du Retiro. J'ai aussitôt accepté.

Dès le début de ces nouvelles relations, DAUDET, alors alité, me demanda de le remplacer, à une réunion organisée à l'ancien siège du « Parti social national » et de prendre, à l'occasion, la parole à sa place. J'ai accepté une fois de plus mais je n'ai pas eu à parler.

Je préciserai qu'au cours de cette réunion, je devais développer les grandes lignes et le programme de la Confédération des Comités de Salut Public.

En collaboration avec DAUDET, nous avons mis au point le programme, les statuts et l'organisation du nouveau groupement.

Par la suite, j'ai été chargé également de rédiger certains articles que j'ai toujours signés et notamment dans les N° 1 et 2 de FORCES FRANCAISES, parus en 1938, suivis de mon titre de rédacteur en chef.

Comme DAUDET ne me donnait aucune rémunération, et ce, malgré mes réclamations, j'ai purement quitté cet emploi, sans toutefois cesser nos relations amicales.

A aucun moment je n'ai été chargé de prospecter les maisons de commerce ou autres, susceptibles de fournir de la publicité au journal « FORCES FRANCAISES » ou d'y apporter des fonds. C'était M. LELIEVRE, qui en était chargé.

J'ignore totalement la provenance des ressources qui alimentaient la caisse du journal. A ce sujet, DAUDET ne m'a jamais fait aucune confidence.

Toutefois, je crois qu'il était assez fortuné, car il m'avait dit posséder des biens, en province, qu'il avait réalisés.

J'ai cessé toute collaboration avec M. DAUDET, mais je le rencontre fréquemment et pour la dernière fois quelques jours après la parution du N° 1 nouvelle série de FORCES FRANCAISES, c'est-à-dire fin avril 1939.

J'en ai profité pour lui demander où il avait trouvé les fonds nécessaires pour la parution de ce dernier numéro.

Il m'a déclaré avoir reçu de l'argent de sa famille notamment de sa mère et de sa sœur.

Je n'ai pas manqué de profiter de cette occasion pour lui demander, ou plutôt de lui laisser entendre que s'il avait quelque argent disponible, qu'il veuille bien me dédommager des frais que j'avais eu lors de notre collaboration.

A part Messieurs DAUDET et LELIEVRE, je n'ai connu aucune autre personne, au comité directeur de la Confédération des Comités de Salut Public.

2°- M. LELIEVRE Jean-Paul, né le 20 mars 1903 à Saint-Mandé (Seine), demeurant à Viroflay (Seine-et-Oise), 12 rue des Pleurs, entendu a déclaré :

J'ai connu M. DAUDET, au début de l'année 1937, dans les circonstances suivantes. A cette époque, étant chômeur, j'ai remarqué dans le journal « L'Intransigeant » une annonce demandant des démarcheurs pour le placement de billets de la Loterie Nationale et ce, pour le compte de la Fédération Nationale des Anciens Combattants et Mutilés anciens combattants, 14 boulevard Montmartre.

M'y étant présenté, je fus reçu par DAUDET, qui m'agréa immédiatement. Pendant un an, j'ai effectué le placement de billets chez divers commerçants et je fus toujours normalement rétribué.

J'ai dû, pour raisons de santé, quitter ma situation.

Entre temps, DAUDET, avait fondé l'Office Fédéral de vente de participations à la Loterie Nationale il en était le propriétaire et le siège situé 9 cité du Retiro.

Après ma maladie je suis entré à nouveau en relations avec lui pour la vente de ses billets.

Au cours de notre collaboration, en août 1937, j'ai été amené à remettre à Daudet, pour dix-huit mille francs, de billets de la Loterie Nationale, m'appartenant.

DAUDET les plaça mais à ce jour, malgré mes diverses réclamations, je ne suis pas encore rentré dans mes fonds, j'ai d'ailleurs pour ces faits, déposé plainte entre les mains de M. le Procureur de la République.

En ce qui concerne mon activité au sein de la Confédération des Comités de Salut Public, et plus particulièrement au journal « FORCES FRANCAISES » je préciserai que DAUDET m'avait sollicité, courant mai 1938, pour faire des démarches publicitaires auprès de maisons de commerce, afin d'alimenter la publicité du journal FORCES FRANCAISES qu'il venait de créer, et dont il était le propriétaire.

J'ai accepté, et par lettre en date du 26 mai 1938 signée Georges DELHAUME, directeur général de FORCES FRANCAISES, il m'accréditait ainsi auprès des maisons de commerce que j'étais amené à visiter.

Seul ou en sa compagnie, j'ai effectué de nombreuses démarches et chaque fois, selon les instructions que DAUDET m'avait données, indépendamment des contrats, je sollicitai des fonds pour les Comités de Salut Public.

Ma mémoire défaillante ne me permet pas de vous indiquer les noms de toutes les personnes visitées.

Toutefois, voici deux démarches dont je me souviens parfaitement.

Je me suis présenté à plusieurs reprises sans jamais avoir été reçu au domicile de M. ROLAND de L'ESPEE, domicilié avenue Foch N° 26, je crois, car DAUDET, m'avait dit que ce dernier devait lui remettre une somme de six à dix mille francs.

J'ai même eu l'occasion, en compagnie de DAUDET, de me présenter au domicile de M. de L'ESPEE, mais ce dernier absent, s'était fait excuser, par son concierge.

Enfin, DAUDET me fit porter au domicile de M. de L'ESPEE, une lettre écrite par lui, mais signée de son nom par les soins de sa secrétaire, Mme MOURET. Je n'ai pu remettre cette lettre en mains propres, le destinataire étant à son château de Saint-Germain.

Vers la fin août DAUDET, me charges de porter une lettre au 22 de la rue de Lille, je l'ai déposée chez le concierge.

Quelques temps après, il me demanda de l'accompagner à cette adresse, où il pénétra seul, me laissant sur le trottoir. Je m'aperçus alors seulement qu'il s'agissait de l'Ambassade d'Allemagne.

Par la suite, je devais l'accompagner à cet endroit, à deux ou trois reprises.

Il me confia qu'il devait toucher des fonds du « comité France Allemagne » et que ceux-ci devaient lui être remis directement par l'Ambassade d'Allemagne.

J'ignore si en définitive, DAUDET a touché des fonds, mais ce qui est certain c'est que c'est à cette époque, qu'il fit agrandir son bureau de la Cité du Retiro.

Entre temps, DAUDET m'avait demandé d'être le gérant du journal FORCES FRANCAISES et c'est dans ces conditions que le 22 septembre 1938, j'en ai fait la déclaration au Parquet de la Seine, que j'ai résiliée au début de 1939.

En fait, deux journaux seulement ont paru, sous ma signature, ce sont les N° 3 et 4 de l'année 1938.

Si j'ai accepté d'effectuer ces démarches, pour le compte de DAUDET, en tant que propriétaire de FORCES FRANCAISES, c'est que j'espérais toujours entrer en possession des 18.000 francs provenant de la vente de mes carnets de billets de la Loterie Nationale, par ce dernier.

D'autre part, n'ayant jamais été rémunéré, de toutes mes démarches, et surtout aussi tout ce que celles-ci avaient d'anormal, j'ai décidé de ne plus avoir aucune relation avec lui.

Il paraît utile de mentionner en ce qui concerne la déclaration du sieur LELIEVRE, que ce dernier est de santé précaire, il doit entrer prochainement dans un sanatorium.

De plus, il est atteint d'amnésie intermittente et c'est ce qui explique les imprécisions de sa déclaration.

Les dames MOURET Madeleine, née BARBIER, le 22 février 1903 à Charenton (Seine), et MOREAU Simone, née le 12 octobre 1920 à Tonnerre (Yonne), secrétaires du sieur DAUDET, ainsi que Messieurs VERNAY et LELIEVRE, ne sont pas notés aux Sommiers Judiciaires.

*****Nouvelle page*****

PARQUET DE LA COUR D'APPEL DE PARIS
1939
N° 2046 Presse
Service central

Paris, le 9 mai

Direct : Criminelle
1^{er} Bureau
2 BL 52/R

Le Procureur Général près la Cour d'Appel de Paris

à Monsieur le Grade des Sceaux

Objet : Dessaisissement au profit de
l'Autorité Militaire – aff. c/DAUDET

du chef de propagande étrangère

J'ai l'honneur de vous rendre compte, comme suite à mon rapport du 9 mai 1939 relatif à l'information suivie contre DAUDET, du chef de propagande étrangère, que M. COMBEAU, juge d'instruction, a rendu, le 26 septembre écoulé, sur les réquisitions conformes de mon Substitut de la Seine, une ordonnance de dessaisissement au profit de l'Autorité Militaire.

Le Procureur Général

b. Audition Eugen Feihl, septembre 1946

AN F7/15327

p. 83-84

La France au Travail-

« La France au Travail » a été fondé par l'Ambassade peu de temps après notre arrivée. La première rédaction a été dirigée par OLTRAMARE et, après son départ, par Georges DAUDET qui n'était pas journaliste et a rempli les fonctions de directeur administratif. Ce quotidien était bien entendu géré, administré et subventionné par nous. Le personnel était payé avec les bénéfices ou sur les subventions lorsque l'exploitation était déficitaire ce qui arrivait assez souvent. Ce personnel a d'ailleurs changé fréquemment et était surtout composé d'individus douteux, à moralité très élastique.

Au début les articles étaient dictés par l'Ambassade mais peu à peu les rédacteurs ont pris quelques initiatives personnelles. En général le ton était socialisant et ce quotidien a d'ailleurs adopté le titre « La France Socialiste » pour capter la confiance des milieux syndicaux. C'est surtout M. ACHENBACH qui a donné les directives politiques.

Le succès de cette feuille a eu des hauts et des bas et ses artisans ont surtout poursuivi un but lucratif.

Plus tard, ordre a été donné à HIBBELEN par ACHENBACH ou SCHWENDEMANN d'inclure ce journal dans son trust et d'en assurer l'assainissement. Il s'agissait là d'une affaire pas très propre et j'ai évité autant que possible de m'en mêler.

p. 102

(...) Par la suite, HIBBELEN a su gagner la confiance de M. SCHWENDEMANN ainsi que celle du Ministre SCHLEIER. Sauf erreur, il fut désigné pour mettre de l'ordre dans l'administration du journal « La France au Travail » dont la gestion financière était tout à fait irrégulière. Il avait surtout l'ambition de faire de ce journal un organe susceptible de rapporter de gros bénéfices en renonçant au besoin à une propagande trop accentuée dans le sens de la collaboration afin de gagner la confiance des lecteurs. Cette affaire était menée en contradiction avec la politique de M. ACHENBACH qui avait fait nommer comme directeur un certain Monsieur DAUDET. Sauf erreur, « La France au Travail » avait, à cette époque-là, déjà changé de nom en « La France Socialiste ». DAUDET dont on prétendait qu'il avait un passé obscur, avec un casier judiciaire assez chargé, était protégé par ACHENBACH je ne sais pourquoi. Moi-même je considérais DAUDET comme un affairiste effréné et peu social envers ses employés.

c. Le Cercle Européen, rapport du commissaire Mathieu

AN 3W/68, Jean Berthelot

(...)

De nombreuses personnalités françaises et étrangères ont accepté de faire partie du Comité d'honneur du « CERCLE EUROPEEN », et sur une liste établie en janvier 1942, on relève entre autre les noms de Pierre LAVAL, Abel BONNARD, BONNET, ancien Ministre, Fernand BOUISSON, ancien Président du Conseil et de la Chambre, Dr BREMER, de l'Institut Allemand, Alfred BOFINGER, Intendant Radio-Stuttgart, Commandant Pierre CONSTANTINI, Guy CROUZET des « Nouveaux-temps », Georges DAUDET, journaliste, Marcel DEAT, Jacques DORIOT, Dr FLONER, industriel allemand, Dr FRIEDRICH, Eugène GERBER de « Paris-Soir », Pierre GUERLAIN de l'Agence Economique et Financière, Maurice LEVILLAIN, Conseiller Municipal de Paris, Adrien MARQUET, Maire de Bordeaux, ORLANDINI, Consul général d'Italie, SCHLEIER,

Ministre d'Allemagne, SCHMIDT de l'Ambassade d'Allemagne, Georges SUAREZ,
journaliste, etc...

2. Police suisse : suivi du réfugié G. Daudet

Archives fédérales suisses, AF, E 4320(B) 1991/243/133, dossier C.13.2383

C.13.2382.Mü/j

Note complémentaire de l'inspecteur Müller du 6.10.47

(...)

C'est M. Jardin, ancien chargé d'affaires à l'Ambassade de France à Berne, qui, sur les conseils de BAECHTOLD, chef de la « FREPO », lui aurait recommandé de se rendre en Valais. Ajoutons que le canton du Valais n'est pas disposé à autoriser DAUDET à habiter sur son territoire.

Aucune proposition ne devra être faite à la Police fédérale des étrangers au sujet de cette affaire sans en référer à M. Dubois. Le cas DAUDET l'intéresse tout spécialement, cet étranger ayant été en contact à Paris avec Oltramare et pouvant éventuellement être appelé à témoigner au procès de ce dernier.

CANTON DU VALAIS

BUREAU CANTONAL DES ETRANGERS

Sion, le 29 septembre 1949

1. Procès-verbal d'audition

Q. 1/ Veuillez nous indiquer quelles démarches vous avez effectué dans le but de préparer votre émigration ?

R. 1/ Jusqu'à maintenant, je n'ai fait aucune démarche auprès d'autorités officielles, toutefois j'ai été en rapport et je suis encore à l'heure actuelle avec des ressortissants français habitant l'Argentine qui se préoccupent de me trouver là-bas une situation. Un ancien diplomate français en Suisse, habitant actuellement votre pays s'occupe également de moi dans le même sens.

(...)

Nous vous signifions que les autorités fédérales sont disposées à prolonger votre autorisation de séjour et à ne pas retirer momentanément votre permis de conduire, cependant vous devez vous rendre compte que votre séjour en Suisse n'est que temporaire et que vous devez le mettre à profit pour préparer votre émigration.

C.13.2382

Note de l'inspecteur Müller du 18.10.51

(...)

DAUDET réside à Sion ou dans la région depuis le 20 septembre 1947. Les autorités valaisannes émettent d'abord un préavis catégoriquement négatif quant au séjour de cet étranger dans le canton, mais elles revinrent sur leur décision le 15 janvier 1948 pour des raisons d'humanité.

(...)

Depuis septembre 1949, date de notre dernière intervention auprès des autorités valaisannes, ayant pour but de pousser DAUDET à tout mettre en œuvre pour préparer son émigration, ce dernier n'a certainement plus rien fait pour essayer de quitter la Suisse ou pour obtenir une révision de ce procès.

C.13.2382

Note de l'inspecteur Müller du 30.4.53

(...)

L'intéressé occupe toujours l'emploi qui lui a été offert à l'époque par la maison DUC. DAUDET ne paraît pas avoir fait des démarches particulières pour quitter la Suisse. Il a pris récemment contact avec le directeur du Bureau cantonal des étrangers du canton du Valais pour lui demander s'il pourrait, même au cas où sa situation serait définitivement éclaircie en France, espérer une autorisation de séjour en Valais.

Il faut croire que DAUDET n'a nullement l'intention de retourner dans son pays.

Le permis de séjour de DAUDET arrive à échéance le 30.4.1953. Il a laissé entendre au Bureau cantonal des étrangers qu'il ferait un rapport détaillé sur son actuelle situation.

C.13.2382.Mü/j

Note de l'inspecteur Müller du 23.9.54

(...)

Je me suis laissé dire que DAUDET, avec les appuis dont il dispose en Valais, ne tarderait pas à faire une demande tendant à l'obtention de l'établissement.

Absolument rien de défavorable ne nous est signalé quant à la conduite ou au comportement de DAUDET.

32) Archives fédérales suisses, AF, E 44264 2015-276 110 3

MINISTERE PUBLIC FEDERAL

Berne, le 1er Juin 1957

Monsieur A. Blanc

Chef de la police cantonale des étrangers

Sion

N° C.13.3282 A/1°

Cher Monsieur Blanc,

Je me réfère à votre audition du 31 mai 1957 auprès du Chef de la Police Fédérale, accompagné de Monsieur le Maire et Conseiller National Bonvin, au sujet de l'affaire du réfugié français

Daudet Georges, né le 11.3.1902, Administrateur, époux de Madeleine née Brugnon, née le 6.6.1921 (4 enfants), représentant de la société Ch. Duc S.A. à Sion, demeurant à Sion, Avenue de la Gare, Villa Pré Fleuri,

nous avons l'honneur, après vérification de cette affaire, de vous informer de ce qui suit :

En nous appuyant sur ladite audition, nous avons pris connaissance du fait que le département de la justice et de la police du canton du Valais fait une demande formelle de libérer Daudet du contrôle du Ministère Fédéral sous lequel il se trouve par application de l'article 21, Paragraphe 4 de la prescription d'exécution du 1er mars 1949 de la loi fédérale concernant le séjour et l'installation des étrangers qui dépend du contrôle du Ministère public fédéral. Monsieur le Conseiller national et Maire Bonvin, que Monsieur Daudet connaît personnellement, soutient cette requête. De plus, nous avons appris que Daudet va se renseigner dans peu de temps sur le droit de citoyenneté suisse. Les services compétents du canton du Valais se sont basés sur le fait que, depuis 1947, Daudet habite en Valais et s'est bien conduit depuis.

Ainsi que nous vous l'avons dit, jusqu'à maintenant, le Ministère public fédéral n'a pas libéré les soi-disant collaborateurs français qui se trouvent réfugiés en Suisse sans raison majeure.

En s'appuyant sur votre intervention, ainsi qu'en raison du fait que le comportement de Daudet n'a donné lieu à aucune plainte depuis 1947, nous sommes d'accord pour libérer Daudet de notre contrôle. Nous n'avons pas d'objection à l'octroi d'un permis de séjour permanent.

Veillez agréer, cher Monsieur Blanc, l'assurance de notre très haute considération.

Le Ministère public fédéral
L'adjoint

CC : Monsieur le Conseiller National et Maire Bonvin
Service de la police, Berne
Service de la police des affaires étrangères, Berne

E) Autres sources

1. Élection municipale du 16 février 1936

Le Petit Parisien du 17 février 1936

1^{ère} page, 4^{ème} colonne :

M. Lanote (U.R.N.) succède à M. Bellan comme conseiller municipal du quartier du Mail

Dans le II^{ème} arrondissement, quartier du Mail, le scrutin de ballottage pour l'élection d'un conseiller municipal, en remplacement de M. Léopold Bellan, décédé, a donné les résultats suivants :

Sur 2.797 inscrits et 1.917 suffrages exprimés, M. Lanote, U.R.N., a été élu par 1.002 voix contre 760 à M. Delon, comm., et 129 voix à M. Georges Daudet, rép.

2. Élection législative du 27 avril 1936

a. Lettre d'Armand Lanote à Paul Reynaud du 14 avril 1936

AN 74AP/8

On trouve dans les archives de Paul Reynaud (AN 74AP/8) une lettre datée du 14 avril 1936 qui lui a été adressée par Armand Lanote (élu par 2002 voix, 129 pour G. Daudet), lui communiquant à sa demande des renseignements à propos de G. Daudet (adresse, profession).

Lettre sur papier à en-tête du Conseil Municipal de Paris, adressée par Armand Lanote à « Monsieur Paul REYNAUD »

Mon Cher Ministre,

J'ai pu vous faire allouer pour votre campagne électorale sur notre publicité une somme de 2.000 frs. que je verse au Comité du Mail pour le soutien, dans ce quartier, de votre campagne.

Je vous donnerai ultérieurement l'emploi de cette somme.

Sous ce pli, je vous remets les renseignements qui me sont parvenus sur le personnage que vous connaissez.

Je crois qu'il serait indispensable que vous préveniez le Président des Hôteliers Parisiens avec lequel, je crois, vous êtes très bien, de prendre des renseignements à l'Hôtel Métropole, 17 Bd. Magenta.

Si, par ailleurs, nous pouvions avoir des renseignements près de Netter, ce serait parfait.

Enfin, Bobby Prade pourrait peut-être vous avoir des renseignements puisqu'il travaille, je crois, à la construction des lignes souterraines du Métro.

Croyez, Mon Cher Ministre, en mes sentiments dévoués.

b. Résultats du premier tour : Le Petit Journal 27 avril 1936

1^{ère} page, 1^{ère} colonne.

DEUXIEME ARRONDISSEMENT

Circonscription unique

Inscrits : 11.637 – Votants : 10.372

MM. Paul Reynaud	anc. min. rép. nation, dép.	2.971
Dailly	sort	
Delon	c. m. rép. nat. ind.	2.705
Gindre	comm.	2.229
Delcambre	rad. soc.	1.157
	s.f.i.o.	580

Dacqmin	un. soc.	388
Georges Daudet	rép. ind.	47

Ballotage

(M. Paul Reynaud avait été réélu en 1932
au premier tour par 5.342 voix contre 2.431
à M. Addé-Vidal, rad. soc.)

3. L'Humanité du 27 avril 1939

1ère page, dernière colonne

De la désertion à la trahison

(...)

Chaque jour, sans que s'en inquiète le gouvernement, surgissent de nouvelles feuilles suspectes, qui jettent la même boue sur l'Angleterre et sur la Russie soviétique.

L'une d'elles, éditée Cité du Retiro (sic), à Paris, étale -sous le titre de « Forces Françaises » s'il vous plait – la propagande nazie la plus éhontée, criant à coups de faux à la « perfidie soviétique » et injuriant « John Bull, l'embusqué n°1 » (le jour de la conscription anglaise !).

Pour que nul doute de ses inspirations, elle accuse la France même et l'Angleterre « ces puissances impériales nanties », de s'accrocher à « une conception périmée de l'équilibre européen ».

C'est la voix de Hitler et de Mussolini en plein Paris.

(...)

P.-L. DARNAR

4. Les Nouveaux Temps du 8 mars 1944

1ère page

BNF

SOUS LE SIGNE DE L'AMITIÉ FRANCO-BELGE

Jean Luchaire a reçu hier
le capitaine Léon Degrelle

En l'honneur du capitaine Léon Degrelle, chef de la brigade S.S. Wallonie et du mouvement rexiste, notre directeur Jean Luchaire, président de la corporation nationale de la presse française, avait invité un certain nombre de personnalités allemandes belges et françaises à une réception qui eut lieu hier soir. On remarquait notamment, outre le capitaine Léon Degrelle,

(suit une liste de représentants S.S.

et de responsables politiques et économiques français, allemands et belges)

(...)

ainsi que les directeurs des journaux parisiens ou leurs représentants parmi lesquels MM. Daudet, de *La France Socialiste*, Guilbaud, de *l'Echo de la France*, de Beauplan, du *Matin*, Georges Prade, administrateur de *Paris Soir* ; (...)

5. Facture « cartes de deuil Maréchal Pétain »

Archives privées

Facture décès Ph. Pétain

IMPRIMERIE-LITHOGRAPHIE Fiorina & Pellet – Sion

Monsieur Daudet
p.a. Hoirs Charles Duc
Sion

Le 6 août 1951

4213

100 cartes deuil avec enveloppes assorties
« Maréchal Pétain »

4% Icha

21.-

-.85

21.85

6. Attestation Pierre CAMUS

Archives privées

Je, soussigné, CAMUS Pierre, secrétaire de rédaction au journal « l'Humanité », atteste ce qui suit :

J'ai exercé les fonctions de correcteur au journal « la France socialiste » de la date de sa parution, décembre 1941, jusqu'à mon arrestation pour « menées communistes », en mars 1943. Durant toute cette période, j'ai eu avec le directeur de « la France socialiste », M. Georges DAUDET, qui connaissait mes antécédents et mes sentiments politiques (j'appartiens à la rédaction de « l'Humanité » depuis 1926) des rapports extrêmement cordiaux.

Pendant tout le temps de ma détention, M. DAUDET qui, par ailleurs, avait multiplié les démarches en ma faveur et s'était porté garant pour moi, continua de servir mes appointements à ma femme. A ma libération, le 23 mars 1944, M. DAUDET m'accorda un congé payé jusqu'au 1^{er} mai suivant pour me permettre de me remettre de ma longue et pénible incarcération.

De mes entretiens quotidiens avec lui et autant que j'ai pu en juger par son action au journal, il ne semble pas que M. DAUDET ait nourri à l'endroit des Allemands des sentiments favorables. En tout cas, jamais ni à mes camarades correcteurs ni à moi-même il n'a tenu un langage qui pouvait l'en faire suspecter, s'évertuant au contraire, en ce qui me concerne particulièrement, à dissimuler ma qualité de communiste aux investigations de l'occupant.

D'autre part, et notamment lors de l'exécution de mon ami Gabriel PERI, M. Daudet m'a fréquemment témoigné son indignation des crimes commis par l'envahisseur sous prétexte de représailles.

Paris, le 6 décembre 1945

Pierre CAMUS
202, boulevard de Charonne
Paris XX^e

7. Attestation Georges LECLERC

Archives privées

Je soussigné Georges LECLERC 2, rue de Marseille à PARIS, certifie que Monsieur DAUDET Georges en 1940 m'a demandé de prendre le risque de se rendre de Paris à Toulouse, région dans laquelle s'était réfugié mon associé Monsieur Edgar Bernheim pour lui porter à signer et rapporter à Paris, les pouvoirs et actes qui nous ont permis de sauver de justesse plusieurs affaires auxquelles nous étions intéressés et que menaçaient les lois anti-juives.

L'action de Monsieur DAUDET est d'autant plus remarquable qu'elle fut désintéressée.

A noter, par ailleurs qu'il accepta de dissimuler chez lui pendant toute l'occupation allemande des objets de valeur appartenant à Monsieur BERNHEIM qui furent ainsi soustraits au pillage de son appartement.

Paris, le 13 Décembre 1945

Copie certifiée conforme par le Commissaire de
Police
de la Porte Saint Martin
le 21 décembre 1945

8. Gestion d'hôtels à Marseille

Archives privées

Engagement Joseph BONILO (manuscrit)

Je soussigné Joseph Bonilo propriétaire de l'hôtel sis 7 rue des Enfants Abandonnés charge M. Maleine Georges de gérer pour mon compte l'hôtel précité, c'est-à-dire encaisser les loyers et faire le règlement des dépenses en même temps que toutes démarches nécessaires pour l'exploitation de l'hôtel à charge pour lui de me rendre compte. Rétribution 10% sur loyers pour encaissements et 70 f. l'heure si démarches.

Marseille, le 4 août 1947

Bonilo

Compte M. BONILO (tableau manuscrit)

Hôtel Alger

7 rue des Convalescents

Marseille

<u>Doit</u>	M. BONILO		
	Avance à Max	200	
	Cotisation syndicat hôtellerie	253	
	Taxe séjour 1946	672	
	du 1 ^o .1.47 au 7.7.47	504	
	All. famil 3 ^o et 4 ^o trimestre 1946	2026	
	facture électricité	1000	
	note frais	493	
	10% sur encaissements loyers	799	
	32h30 à 70 f. (juin juillet août)	<u>2275</u>	8232
<u>Avoir</u>	M. BONILO, encaissements hôtel suivant livre de Max		<u>7990</u>
	Reste à mon crédit		<u>242</u>

Certificat Cécile JEAN (manuscrit)

Je soussignée Cécile JEAN propriétaire de l'hôtel du Soleil 3 rue Mission de France à Marseille certifie qu'ayant confié à M. Maleine Georges la direction de mon hôtel, alors que je ne pouvais l'assumer par suite de maladie, ce dernier s'est parfaitement acquitté de cette mission et à mon entière satisfaction du 1^{er} mars 1947 au 12 août même année.

En particulier il s'est entremis près des différentes Administrations, contributions, contrôle des prix taxe séjour, hygiène et a réglé toutes questions au mieux de mes intérêts.

Chargé par ailleurs de la remise en état de mon hôtel il dirigea et contrôla les travaux de réfection et de réaménagement jusqu'à la mise en gérance.

En résumé M. Maleine Georges a fait preuve au cours de la mission qui lui fut confiée de sérieux, de compétence et de probité et je lui délivre le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.

Marseille le 12 août 1947

Cécile Jean

9. Correspondances Jean Jardin

Note manuscrite de Jean Jardin du 24 octobre 1947
Archives privées

24.10.47

Cher Ami,

J'ai fait ce que j'ai pu mais j'ignore encore – à cause de l'absence du fonctionnaire bernois que j'avais touché une première fois – où nous en sommes.

Voici votre clé.

La valise doit arriver par poste.

Bien à vous
Jean

Lettre de Jean Jardin du 27 novembre 1951
Archives fédérales suisses E4320B 1991-243 2581 55)

2, route de St-Maurice
LA TOUR-DE-PEILZ
(VAUD)
Téléphone 5 41 40

Monsieur DAUDET
Les Cyprès
Sous le Scex
SION

Cher ami,

Je suis revenu samedi de PARIS où j'ai pu, comme je vous l'avais promis, me renseigner sur votre cas, tant au Ministère de l'Intérieur qu'au Ministère de la Justice.

Il serait tout à fait contre-indiqué pour vous de rentrer en France, et tout à fait inutile d'envisager l'installation dans un autre pays, car les services compétents ne doutent pas d'une amnistie générale prochaine, sous une forme ou sous une autre.

Si une loi d'amnistie englobant tous les cas n'était pas prochainement promulguée, il paraît certain que l'actuel Ministre de la Justice, M. Edgar FAURE, envisagerait une solution permettant de régler la question des contumaces.

Je dois, au début de décembre aller de nouveau à Paris et je verrai personnellement cette fois-ci M. Edgar FAURE à qui je parlerai de votre cas personnel. Je vous écrirai dès mon retour, pour vous dire le résultat de ma démarche.

Bien amicalement à vous

Jean Jardin

10. Correspondances Georges Hilaire

Archives privées

Lettre du 17 décembre 1947

Le Point du Jour
(Jongny)

17 décembre 1947

Cher Ami,

Je pense que tu es comme nous bloqué par la neige ce qui rend difficile pour le moment notre voyage à Sion. Nous irons te voir aux premiers beaux jours. T'en tires-tu ? D'après Jean ton affaire recevra une solution favorable mais il faut ici beaucoup de temps pour les moindres choses.

Peux-tu me rédiger une note sur les relations du Patron et la presse, en n'omettant pas les éléments pittoresques et vaches ? Cela me serait fort utile pour le topo que je prépare sur lui.

A toi bien amicalement

Georges H

Note manuscrite du 25 janvier 1948

Le Point du Jour
(Jongny)

25-1-48

Cher vieux,

Jean me dit que ton affaire est en bonne voie. Gagner du temps, c'est tout ce qu'il y a à faire ici. Cela me rassure car de l'autre côté des Pyrénées, c'est plus dur.

As-tu pensé à ma petite note ? Il ne me faut qu'un bref exposé et quelques notes dans n'importe quelle forme, avant le 8-2-48 si possible.

Bien à toi

Georges